



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Registre
de la norme de formation
par l'apprentissage

Électricien industriel

442A

2018

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

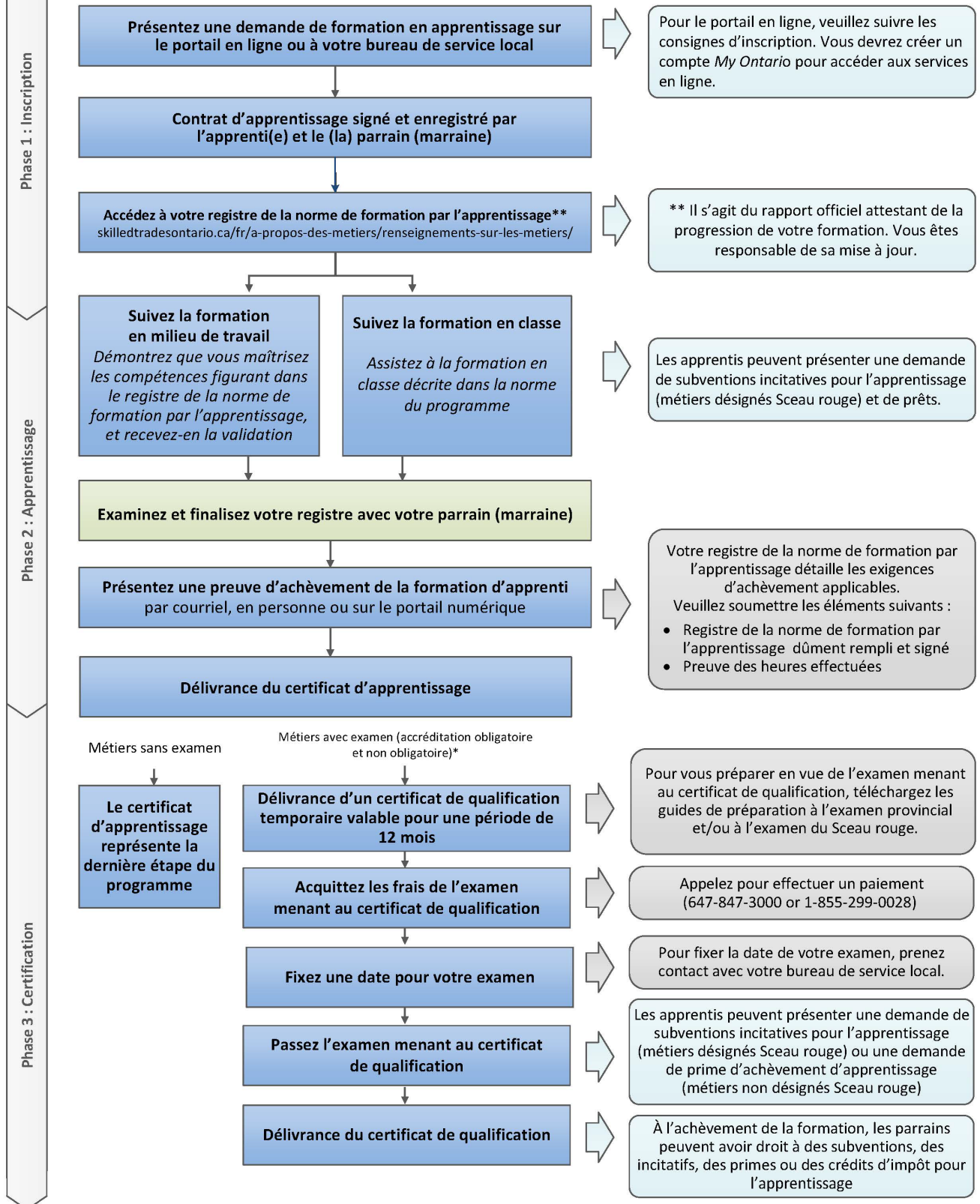
N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification



* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Version préliminaire : 2022-06-07

Table des matières

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré.....	1
Ressources propres au métier.....	2
Méthodologie - Élaboration des normes	2
Introduction au registre	3
Rôles et responsabilités.....	4
Rôles et responsabilités des apprentis	5
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs	6
Santé et sécurité.....	7
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes	10
Champ d'exercice	10
Directives du programme.....	10
Exigences du programme	11
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire.....	11
Résumé de Compétences pour réussir.....	11
Norme de rendement	12
Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs	14
Avis de collecte de renseignements personnels	17
Liste de formateurs.....	19
8050.0 Se protéger et protéger les autres	20
8051.0 Créer, modifier et interpréter des schémas, des dessins et des devis..	29
8052.0 Utiliser et entretenir des outils et du matériel.....	34
8053.0 Utiliser et entretenir du matériel d'essai et des appareils de mesure....	42
8054.0 Dispositifs d'instrumentation et systèmes de commande automatisés .	48
8055.0 Installer, dépanner, réparer et entretenir des réseaux de câblage	54
8056.0 Installer, entretenir et dépanner des systèmes de distribution électrique .	74
8057.0 Installer, dépanner et entretenir des systèmes d'éclairage.....	97
8058.0 Installer, entretenir et dépanner du matériel rotatif et les systèmes de commande connexes	107
8059.0 Installer, entretenir et dépanner des moteurs et les systèmes de commande connexes	124
8060.0 Installer, entretenir et dépanner des systèmes d'alimentation et le matériel connexe.....	137
8061.0 Installer, entretenir et dépanner des systèmes de communication et de signalisation	145

8062	Communiquer au travail.....	158
	Définitions	163
	Apprenti(e).....	163
	Prêt(e) à passer l'examen?.....	166
	Directives pour consigner un changement de parrain.....	167
	Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1	168
	Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2.....	169
	Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3.....	170
	Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4.....	171
	Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage	172
	Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage	173
	Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)	174
	Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario	175
	Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)	clxxvi

Remarque : Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Métiers spécialisés Ontario (MSO) qui a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1er janvier 2022. Le contenu de la présente norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; toutefois, tous les renseignements ou le contenu propres au métier demeurent pertinents et exacts selon la date de publication originale.

Veillez consulter le site Web de MSO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les renseignements les plus exacts et les plus récents. Pour obtenir des renseignements sur la loi LOPMS et ses règlements, veuillez consulter le site de perspectives dans les métiers spécialisés (Loi de 2021 ouvrant des), L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)LOPMS.

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : MétiersspécialisésOntario.ca

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 2018 (V100)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré

Objet :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/
Office de la sécurité des installations électriques	www.esasafe.com
Electrical Contractors Association of Ontario	www.ecao.org
Association canadienne de normalisation	www.csagroup.org
Ontario Electrical League	www.oel.org
Association de santé et sécurité dans les infrastructures	http://www.ihsa.ca

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour Électricien industriel; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridiques applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les

travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection

manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;

- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Éléments importants à prendre en compte en effectuant des travaux d'électricité : Systèmes hors tension vs sous-tension

Règles des travaux d'électricité

Au moment d'exécuter des tâches liées au travail, les particuliers peuvent travailler avec des systèmes sous tension ou hors tension. En vertu de la première règle de travail qui s'applique aux travailleurs et aux apprentis, les systèmes devraient toujours être considérés comme sous tension jusqu'à ce que la mise hors tension soit confirmée. Dans la mesure du possible, les travaux doivent toujours être effectués hors tension. Avant le début des travaux, les particuliers compétents doivent déterminer si les travaux peuvent être réalisés dans un environnement hors tension ou obtenir la justification de l'employeur expliquant pourquoi il n'a pas été possible de mettre le système hors tension.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier d'Électricien industriel est décrit à l'article 72 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

- Le champ d'exercice du métier d'électricien industriel consiste notamment à installer, à entretenir, à vérifier, à diagnostiquer et à réparer le matériel électrique industriel, y compris les commandes électriques et électroniques connexes, et le matériel hydraulique et pneumatique des installations industrielles, des usines de fabrication et des centrales électriques.

Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 72 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement.

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 8160 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 840 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nbre total d'heures de formation

9000 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios prévus dans la réglementation :

Si un métier a été prescrit comme étant assujéti à un ratio apprenti-compagnon, le nombre d'apprentis pouvant être parrainés ou employés par une personne exerçant le métier par rapport au nombre de compagnons employés ou autrement engagés par la personne exerçant le métier **ne doit en aucun cas dépasser un(e) apprenti(e) pour chaque compagnon (compagne)**. Vous trouverez de plus amples renseignements dans la section Apprentissage du site Web du gouvernement de l'Ontario à l'adresse ontario.ca/fr/page/embaucher-une-apprentie

Ratios recommandés par l'industrie :

Même si certains métiers régis par la LOPMS sont assujéti aux ratios compagnon-apprenti fixés par voie de règlement, ce métier n'en fait pas partie. **L'industrie a plutôt recommandé un ratio d'un compagnon (ou personnes considérées comme telles) pour un apprenti** pour que ce dernier reçoive une formation en milieu de travail adéquate dans le cadre de ce programme.

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Règlements de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* et classification de chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation non obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici :

[modèle Compétences pour réussir.](#)

Norme de rendement

Des lois, des règlements, des codes et des normes stipulent les exigences auxquelles doivent satisfaire un électricien industriel en exécutant les tâches prévues dans la présente norme. Dans la majorité des cas, ces références définissent les critères de mesure de la compétence. Pour un électricien industriel, ces références peuvent comprendre les suivantes :

- le Code canadien de l'électricité (CCE);
- le Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO);
- la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST);
- l'Association canadienne de normalisation (CSA);
- le Code du bâtiment de l'Ontario (CBO);
- le Code de prévention des incendies de l'Ontario;
- la National Fire Protection Association (NFPA);
- la *Loi sur la protection de l'environnement*;
- la Loi sur le transport de matières dangereuses;
- la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (LSPAAT);
- l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE);
- les normes de l'Illumination Engineering Society (IES);
- les lois sur la sécurité régies par l'Office des normes techniques et de la sécurité (ONTS);
- les lois régies par l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE);
- les Underwriters Laboratories Canada (ULC);
- les exigences municipales ou sectorielles.

En général, la norme de rendement pour le métier d'Électricien industriel doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Autres certifications et formations suggérées ou requises

Bien qu'un apprenti reçoive une formation en santé, sécurité et dans des domaines spécifiques à son métier pendant son apprentissage, il est important de savoir qu'il peut également être nécessaire de suivre d'autres formations en santé et sécurité au travail, ainsi que de renouveler ou de mettre à jour des certifications au cours de sa carrière, avant d'effectuer de nouveaux types de travaux.

Électricien industriel peut choisir d'obtenir les certifications ou formations suivantes en fonction des exigences législatives, réglementaires ou autres :

- Premiers soins et RCR;
- Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT);
- Travail en hauteur;
- Formation en verrouillage et étiquetage;
- Sensibilisation à la santé et à la sécurité des travailleurs;
- Formation à l'égard de la norme Z462 de l'Association canadienne de normalisation;
- Sensibilisation aux espaces clos;
- Alarme d'incendie;
- Amiante;
- Sensibilisation à la sécurité dans le domaine de l'électricité;
- Arrimage et levage;
- Plates-formes de travail surélevées;
- Chariots élévateurs et chariots élévateurs à portée variable;
- Câblage de réseaux.

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'un formateur(trice) qualifié(e) ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3

Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656

Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

Électricien industriel - Tableau des exigences d'achèvement

Pour appuyer le développement et l'acquisition des compétences fondamentales, des experts de l'industrie d'Électricien industriel consultés par Métiers spécialisés Ontario ont établi des exigences minimales pour validation dans le registre, pour pouvoir achever le programme d'apprentissage :

Numéro de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Nombre total de compétences dans l'ensemble de compétences	Exigences minimales pour la validation
8050	Se protéger et protéger les autres	16	Toutes (16/16)
8051	Schémas, dessins documents	9	Toutes (9/9)
8052	Outils et matériel	10	9/10
8053	Matériel d'essai et appareils de mesure	11	10/11
8054	Dispositifs d'instrumentation et systèmes de commande automatisés	6	5/6
8055	Réseaux de câblage	21	18/21
8056	Systèmes de distribution électrique	23	20/23
8057	Systèmes d'éclairage	11	Toutes (11/11)
8058	Matériel rotatif et les systèmes de commande connexes	27	25/27
8059	Moteurs et les systèmes de commande connexes	16	Toutes (16/16)
8060	Systèmes d'alimentation et le matériel connexe	8	6/8
8061	Systèmes de communication et de signalisation	15	13/15
8062	Communiquer au travail	5	Toutes (5/5)

Liste de formateurs

Nom du (de la) formateur(trice) (en lettres moulées)	Signature du (de la) formateur(trice)	Date de début avec le (la) formateur(trice) (jour/mois/année)

8050.0 Se protéger et protéger les autres

Bien que l'apprenti ou l'apprentie reçoive une formation et (ou) un certificat en santé et en sécurité propre à son métier dans divers domaines pendant son apprentissage, il est important de savoir qu'il devra peut-être renouveler ou mettre à jour d'autres formations et certificats en santé et sécurité pendant sa carrière afin d'exécuter de nouveaux types de tâches. L'électricien industriel travaille habituellement dans un environnement où la mise à jour ou le renouvellement annuels des attestations et des compétences en santé et sécurité font généralement partie des politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

- 8050.01 Appliquer les lois, les règlements, les codes et les directives applicables**, notamment la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST); la *Loi sur la protection de l'environnement* (LPE); la *Loi sur le transport de matières dangereuses* (LTMD); la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (LSPAAT); le *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO); le *Code canadien de l'électricité* (CCÉ); le *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO); le *Code de prévention des incendies de l'Ontario* (CPIO); le *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* (SIMDUT); l'*Association de santé et sécurité dans les infrastructures* (IHSA); le *Bureau canadien de soudage* (BCS); la *National Fire Protection Association* (NFPA); l'*American Society of Mechanical Engineers* (ASME); l'*Institute of Electrical and Electronic Engineers* (IEEE); les *normes de l'Illumination Engineering Society* (IES); la *Commission des normes techniques et de la sécurité* (CNTS); l'*Office de la sécurité des installations électriques* (OSIE); l'*Association canadienne de normalisation* (CSA); les *Workplace Safety & Prevention Services* (WSPS); les *Laboratoires des assureurs du Canada* (ULC); les exigences municipales, les cahiers des charges, les politiques et méthodes de l'entreprise en :
- identifiant la loi, le règlement, le code ou la directive applicable;
 - interprétant la loi, le règlement, le code ou la directive qui concerne les circonstances;
 - respectant la loi, le règlement, le code ou la directive.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

8050.02 Désigner les dangers et les conditions, le matériel et les produits dangereux y compris l'état des lieux de travail, les espaces clos, les opérations nécessitant de l'équipement lourd, les activités de levage à l'aide d'une grue, la pose de câblage aérien et souterrain, la manipulation et l'entreposage des matériaux et les opérations de soudage, en s'assurant que les méthodes employées sont conformes à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), au SIMDUT et aux codes, règlements, cahiers de charges, politiques d'entreprises et méthodes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8050.03 Maîtriser les dangers ainsi que les conditions, le matériel et les produits dangereux, tels que le matériel sous tension, l'état des lieux de travail, les opérations nécessitant de l'équipement lourd, les activités de levage à l'aide d'une grue, la pose de câblage aérien et souterrain, la manipulation et l'entreposage des matériaux et les opérations de soudage en :

- reconnaissant le danger et les conditions dangereuses;
- évaluant la situation;
- effectuant une évaluation des risques;
- en utilisant des techniques efficaces de réduction des risques :

Conformément à la LSST, au SIMDUT, aux normes Z460, Z462, et Z463 de la CSA, aux codes, aux règlements, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8050.04 Suivre les méthodes de sécurité en travaillant avec substances désignées**, telles que l'amiante, la peinture au plomb d'un mur, la poussière de silice, les lampes à vapeur de mercure, en :
- examinant la liste de substances désignées avant le début des travaux;
 - déterminant la température au besoin;
 - déterminant si la substance comprend des BPC;
 - choisissant et en portant du matériel de protection individuelle en conséquence;
 - veillant à l'achèvement du rapport des substances désignées :
- Conformément au ministère de l'Environnement, au ministère du Travail, aux lois, aux règlements, aux méthodes de travail et à la politique de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8050.05 Reconnaître les dangers électriques**, tels que les limites de sécurité d'approche, les dégagements, les seuils de tension, les niveaux d'énergie incidente, la tension de contact et de pas, les dispositifs d'urgence entreposés, la mise à la terre et à la masse, en veillant à ce que les techniques soient conformes à l'OSIE, à la CSA, à la LSST, aux codes, aux cahiers des charges, ainsi qu'aux politiques et méthodes de l'entreprise applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8050.06 **Maîtriser les dangers électriques**, tels que les limites de sécurité d'approche, les dégagements, les seuils de tension, les niveaux d'énergie incidente, la tension de contact et de pas, les dispositifs d'urgence entreposés, la mise à la terre et à la masse, en veillant à ce que les techniques soient conformes à l'OSIE, à la CSA, à la LSST, aux codes, aux cahiers des charges, ainsi qu'aux politiques et méthodes de l'entreprise applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8050.07 **Utiliser des extincteurs et du matériel d'incendie**, notamment des extincteurs portatifs des catégories A, B, C, D et K, en :

- identifiant le matériel applicable pour la situation :

Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), au *Code de prévention des incendies de l'Ontario* (CPIO), à la National Fire Protection Association (NFPA), aux Laboratoires des assureurs du Canada (ULC).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8050.08 Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail pour en assurer la sécurité en :

- enlevant et éliminant les matériaux superflus;
- mettant le matériel en place;
- repérant l'emplacement des fournitures et du matériel de premiers soins;
- maintenant le chauffage, l'éclairage et la ventilation à des niveaux adéquats;
- entreposant des combustibles inflammables;
- s'assurant que le lieu de travail répond aux attentes du client en matière de propreté;
- installant des barrières de protection et des panneaux de signalisation :

Conformément au CSIEO, à la LSST, à la CNTS, aux normes Z432, Z462 et Z463 ainsi qu'aux cahiers des charges, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux attentes en matière de propreté.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8050.09 Respecter les méthodes de premiers soins et de RCP en cas de situation d'urgence en :

- appliquant la méthode convenant à l'incident ou à la situation d'urgence (notamment le traitement des brûlures, des éraflures, des saignements, des coupures, des plaies, de l'inhalation de produits chimiques, des décharges électriques et de la contamination oculaire);
- identifiant les personnes-ressources désignées; de manière à stabiliser l'état de la victime et à la préparer à recevoir d'autres traitements : Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux exigences de production de rapports de l'autorité compétente, aux cahiers des charges, aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8050.10 Respecter les méthodes de signalement d'incidents de nature électrique en :

- appliquant la méthode convenant à l'incident ou à la situation d'urgence;
 - identifiant les personnes-ressources désignées :
- Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux exigences de production de rapports de l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), aux cahiers des charges, aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8050.11 Utiliser et entretenir des vêtements et du matériel de protection individuelle y compris des casques de sécurité, des gants, des lunettes de sécurité, des masques, des écrans faciaux, des protège- oreilles et des protège-tympons, des combinaisons, des vestes réfléchissantes, des chaussures de sécurité, des amortisseurs de chute, des respirateurs, des harnais, des appareils respiratoires, des appareils d'échantillonnage de l'air, des détecteurs de gaz et des dosimètres, en :

- choisissant les vêtements et le matériel convenant à la situation;
- vérifiant les certifications (notamment les dates d'expiration);
- inspectant l'état des vêtements et du matériel (notamment pour déterminer le niveau d'usure et la présence de fissures, de trous);
- l'ajustant;
- l'étalonnant, au besoin;

Afin de prévenir les arcs électriques et les coups d'arc; Afin d'assurer sa sécurité et celle des autres :

Conformément à la LSST, à l'IHSA, aux normes Z462 et Z463 de la CSDA, aux cahiers des charges, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux directives du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8050.12 Utiliser et entretenir du matériel de protection individuelle protégeant des arcs électriques et des coups d'arcs y compris de gants et des écrans faciaux en :

- choisissant les vêtements et le matériel convenant à la situation;
- respectant les exigences précisées en matière de service nominal;
- vérifiant les certifications (notamment les dates d'expiration);
- inspectant l'état des vêtements et du matériel (notamment pour déterminer le niveau d'usure et la présence de fissures, de trous);
- l'ajustant;
- l'étalonnant, au besoin;

Afin d'assurer sa sécurité et celle des autres :

Conformément à la norme Z462 de la CSA, à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux lois et aux règlements applicables, aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8050.13 Mettre en pratique des méthodes de verrouillage, d'étiquetage et d'essai en :

- informant les autorités compétentes;
 - installant des dispositifs de verrouillage et en conservant la clé;
 - posant et datant des étiquettes;
 - communiquant avec les autres métiers et parties concernées (par exemple le propriétaire de l'entreprise);
 - utilisant des dispositifs d'isolement des sources d'énergie, notamment des dispositifs de verrouillage, des connecteurs amovibles, des génératrices au sol portables temporaires;
 - respectant les méthodes de blocage, au besoin;
 - réglant le problème au besoin;
 - enlevant le dispositif de verrouillage lorsque le travail est terminé; Pour isoler et contrôler les sources d'énergie dangereuse :
- Conformément à la LSST, aux directives du fabricant, au CCÉ, au CSIEO, à la norme Z460 de la CSA, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8050.14 Déterminer si le système est sous tension ou hors tension en :

- se protégeant avec du matériel de protection individuelle si nécessaire;
- vérifiant la tension et l'intensité;
- examinant le système afin de trouver les dispositifs de verrouillage et d'étiquetage :

Pour prévenir les électrocutions, les brûlures électriques, les incendies, les coups ou d'autres blessures que peuvent subir le travailleur et le public.

Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux règlements applicables, au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), aux lois et aux règlements applicables, aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8050.15 Mettre hors tension des systèmes sous tension en :

- isolant les tensions des sources;
- drainant l'énergie accumulée existante (notamment dans les condensateurs, les accumulateurs hydrauliques, les réservoirs sous pression à air);
- verrouillant toutes les sources d'alimentation :

Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), aux lois et aux règlements applicables, aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8050.16 Suivre le programme et les méthodes concernant la sécurité des installations électriques au moment d'effectuer des travaux sous tension en :

- déterminant les méthodes de travail sous tension sécuritaire;
- respectant les mesures et les méthodes de sécurité (y compris les mesures liées aux atmosphères dangereuses qui pourraient entraîner des explosions et des incendies) :

Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), aux lois et aux règlements applicables, aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8051.0 Créer, modifier et interpréter des schémas, des dessins et des devis

Les électriciens créent, modifient et interprètent des schémas, des dessins et des devis dans le cadre de leur travail. Il est important que les électriciens qui travaillent avec des schémas, des dessins et des devis comprennent comment lire et interpréter des symboles électriques et qu'ils et elles reconnaissent et appliquent différents types de dessins et leurs utilisations. Les électriciens devraient utiliser des schémas, des dessins et des devis pour prévoir les dangers sur le lieu de travail. Les électriciens industriels doivent comprendre les dessins et les schémas électriques pour réparer et dépanner les systèmes électriques industriels et des installations. Les électriciens industriels travaillent avec différents diagrammes et schémas, notamment des schémas fonctionnels, des schémas à images, des schémas unifilaires, des schémas de câblage, des schémas de bornes, des schémas, et des schémas d'implantation électriques.

Compétences

8051.01 Créer des esquisses, y compris des schémas, des vues en élévation, des dessins isométriques, des diagrammes d'interférence, des schémas de câblage et des schémas de montage en :

- utilisant les outils et la technologie disponibles;
 - faisant référence aux dessins et aux devis existants, notamment les dessins du fournisseur, les dessins de coupe;
 - associant les dessins et les devis au site réel;
 - visualisant le projet ou le système achevé;
 - en établissant les distances, les dégagements, les hauteurs d'assemblage, l'emplacement d'autre matériel et d'autres composants;
- Pour veiller à ce que l'esquisse soit exacte afin de faciliter l'achèvement des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

8051.02 Modifier des dessins, y compris des relevés, des schémas, des vues en élévation, des dessins isométriques, des diagrammes d'interférence et dessins relatifs aux circuits logiques en :

- utilisant les outils et la technologie disponibles;
- obtenant les approbations des modifications;
- enregistrant les modifications, les ajouts et les substitutions aux dessins;

Pour s'assurer que le jeu de plans est complet et à jour afin de faciliter l'achèvement des travaux conformément aux exigences des autorités approbatrices :

Conformément aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8051.03 Interpréter des dessins et des devis d'architecture y compris les dessins et les devis des structures et des sites en :

- lisant le cartouche ou la page titre des dessins;
- déterminant la séquence logique des dessins d'architecture et d'atelier;
- effectuant une double vérification pour s'assurer que le jeu est complet;
- identifiant et interprétant les symboles apparaissant dans les dessins, les tableaux, les guides et les annexes;
- vérifiant la dernière révision ou le dernier document de travail; Pour s'assurer que les interprétations sont exactes :

Conformément aux normes de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8051.04 Interpréter des dessins et des devis mécaniques en :

- lisant le cartouche ou la page titre des dessins;
- déterminant la séquence logique des dessins mécaniques et d'atelier;
- effectuant une double vérification pour s'assurer que le jeu est complet;
- identifiant et interprétant les symboles apparaissant dans les dessins, les tableaux, les guides et les annexes;
- vérifiant la dernière révision ou le dernier document de travail;
Pour s'assurer que les interprétations sont exactes : Conformément aux normes de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8051.05 Interpréter des dessins et des devis de distribution électrique en :

- lisant le cartouche ou la page titre des dessins;
- déterminant la séquence logique des dessins d'architecture et d'atelier;
- effectuant une double vérification pour s'assurer que le jeu est complet;
- identifiant et interprétant les symboles apparaissant dans les dessins, les tableaux, les guides et les annexes;
- vérifiant la dernière révision ou le dernier document de travail; Pour s'assurer que les interprétations sont exactes : Conformément aux normes de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8051.06 Interpréter des dessins et des devis d'instrumentation et de communication en :

- lisant le cartouche ou la page titre des dessins;
- déterminant la séquence logique des dessins d'instrumentation, de communication et d'atelier;
- effectuant une double vérification pour s'assurer que le jeu est complet;
- identifiant et interprétant les symboles apparaissant dans les dessins, les tableaux, les guides et les annexes;
- vérifiant la dernière révision ou le dernier document de travail; Pour s'assurer que les interprétations sont exactes :
Conformément aux normes de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8051.07 Interpréter des dessins et des devis d'électricité en :

- lisant le cartouche ou la page titre des dessins;
- déterminant la séquence logique des dessins d'architecture et d'atelier;
- effectuant une double vérification pour s'assurer que le jeu est complet; identifiant et interprétant les symboles apparaissant dans les dessins, les tableaux, les guides et les annexes;
- vérifiant la dernière révision ou le dernier document de travail; Pour s'assurer que les interprétations sont exactes : Conformément aux normes de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8051.08 Interpréter des dessins et des devis relatifs aux relais, aux semi-conducteurs et aux circuits logiques en :

- déterminant la séquence logique des dessins d'architecture et d'atelier;
 - effectuant une double vérification pour s'assurer que le jeu est complet;
 - identifiant et interprétant les symboles apparaissant dans les dessins, les tableaux, les guides et les annexes;
 - vérifiant la dernière révision ou le dernier document de travail;
- Pour s'assurer que les interprétations sont exactes :
Conformément aux normes de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8051.09 Dresser une liste du matériel et des matériaux en fonction des dessins et des devis, afin d'achever des travaux; conformément aux lois et aux règlements applicables, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8052.0 Utiliser et entretenir des outils et du matériel

Les électriciens utilisent divers outils et matériel pour exécuter leur travail. Cela peut inclure des outils à main, des outils électriques, du matériel d'arrimage, de levage et de tirage, du matériel d'accès, des échafaudages et des plates-formes de travail élévatrices et d'autres outils et matériel spécialisés. Les électriciens doivent veiller à ce que ces outils soient utilisés et entretenus de manière appropriée pour leur propre sécurité et celle de leurs collègues et d'autres personnes présentes sur le chantier. Les électriciens peuvent recevoir de la formation et une certification à l'égard de l'utilisation et de l'entretien de ces outils et de ce matériel.

Compétences

8052.01 Utiliser et entretenir outils à main (non électriques) y compris des clés, des pinces, des outils de fixation, des outils à mesurer, des outils de coupe, des outils d'assemblage, des outils de mise à niveau, des outils d'arrimage, des chevalets et d'autres types de matériel de manutention des matériaux en :

- choisissant l'outil, en veillant à ce que l'outil à main et l'accessoire conviennent à l'utilisation;
- veillant à ce que l'état de fonctionnement de l'outil à main et de l'accessoire soit conforme à celui précisé;
- nettoyant et lubrifiant les outils conformément aux spécifications du fabricant;
- réparant ou jetant les outils et les accessoires défectueux;
- commandant et remplaçant des accessoires et des composants au besoin;
- signalant des défauts au besoin;

Pour qu'aucun dommage ne soit causé à l'outil ou qu'aucune blessure ne soit causée à l'utilisateur : Conformément aux recommandations du fabricant, à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)*, au SIMDUT, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

8052.02 Utiliser et entretenir des outils et des accessoires motorisés (électriques, hydrauliques, pneumatiques) y compris des perceuses, des meuleuses, des scies circulaires, des perceuses à colonne, des tronçonneuses, des scies cylindriques, du matériel de soudage, des forets, des lames de scie et des meules en :

- choisissant l'outil et l'accessoire;
- veillant à ce que l'outil électrique et l'accessoire conviennent à l'utilisation;
- veillant à ce que l'état de l'outil électrique et des accessoires soit conforme à celui précisé, notamment en inspectant les cordons, les dispositifs de connexion, les boîtiers et les dispositifs de commande;
- veillant à ce que l'outil soit muni d'un disjoncteur de fuite de terre au besoin;
- nettoyant et lubrifiant les outils conformément aux spécifications du fabricant;
- veillant à ce que l'outil électrique et les accessoires portent une marque d'homologation au besoin;
- réparant ou jetant les outils et les accessoires défectueux;
- commandant et remplaçant des accessoires et des composants au besoin;
- signalant des défauts au besoin;

Pour qu'aucun dommage ne soit causé à l'outil électrique ou qu'aucune blessure ne soit causée à l'utilisateur :

Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8052.03 Utiliser et entretenir du matériel d'arrimage et de levage en :

- choisissant le matériel qui convient;
- veillant à ce que la dimension et le type conviennent à l'emplacement, aux tâches et aux conditions;
- s'assurant que le matériel est en bon état;
- s'assurant que le matériel est commandé par signaux à bras ou vocaux;
- commandant et remplaçant des accessoires et des composants au besoin;
- signalant des déficiences ou des problèmes au besoin;

Pour qu'aucun dommage ne soit causé au matériel ou qu'aucune blessure ne soit causée à l'utilisateur : Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8052.04 Utiliser des échafaudages, des appareils de levage et des plates-formes élévatrices y compris des monte-personnel, les tables élévatrices à ciseaux, les élévateurs à nacelle, les échafaudages volants et les chaises de gabier requis pour installer et réparer des installations électriques en :

- choisissant l'appareil ou la plate-forme qui convient;
 - veillant à ce que la dimension et le type conviennent à l'emplacement, aux tâches et aux conditions;
 - veillant à ce que l'état de l'appareil ou de la plate-forme et de ses composants soit conforme à celui précisé;
 - s'assurant que le matériel est commandé par signaux à bras ou vocaux;
 - signalant des déficiences ou des problèmes au besoin;
- afin que l'appareil ou la plate-forme ne subisse aucun dommage ou que l'opérateur ne subisse aucune blessure, conformément aux dessins techniques, aux conditions du lieu de travail, à la LSST, à l'IHSA, à la CNTS, aux recommandations du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8052.05 Entreposer des échafaudages, des appareils de levage et des plates-formes élévatrices y compris des monte-personnel, des tables élévatrices à ciseaux, des élévateurs à nacelle, des échafaudages volants et des chaises de gabier requis pour installer et réparer des installations électriques en :

- démantelant et démontant les appareils, les plates-formes et leurs composants;
- entreposant et étiquetant les appareils, les plates-formes et leurs composant au besoin;
- signalant des déficiences ou des problèmes au besoin;

afin que l'appareil ou la plate-forme ne subisse aucun dommage ou que l'opérateur ne subisse aucune blessure, conformément aux dessins techniques, aux conditions du lieu de travail, à la LSST, à l'IHSA, à la CNTS, aux recommandations du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8052.06 Utiliser des méthodes de coupage et de soudage aux gaz liées au métier en :

- choisissant l'outil de coupage ou de soudage qui convient;
- veillant à ce que l'appareil convienne à l'utilisation;
- veillant, au moyen d'une inspection, à ce que l'état des appareils soit conforme à celui précisé;
- signalant des déficiences au besoin;

pour installer des supports, des crochets et des contrefiches à l'aide du matériel de sécurité applicable afin d'assurer la résistance de la soudure, conformément à la LSST, à l'IHSA, au BCS, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8052.07 Cerner les besoins en matériel et en matériaux électriques en :

- déterminant et ordonnant les besoins en matériaux;
- examinant les calendriers de livraison, en s'assurant qu'une aire d'entreposage est disponible;
- consignait l'ensemble des stocks;
- veillant à l'approbation de tout le matériel électrique;
- maintenant un approvisionnement suffisant d'articles fréquemment utilisés :

Conformément aux spécifications du chantier, à la réglementation gouvernementale, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8052.08 Utiliser des outils de pliage et de filetage de conduits y compris des

outils de pliage et de filetage de conduits manuels et électriques en :

- choisissant l'outil et l'accessoire qui conviennent;
- veillant à ce que l'outil et l'accessoire conviennent à l'utilisation;
- veillant à ce que l'état de fonctionnement de l'outil et de l'accessoire soit conforme à celui précisé;
- entretenant l'outil au besoin, y compris de l'entretien préventif et prédictif;
- réparant ou remplaçant l'outil et ses composants au besoin;
- signalant des déficiences au besoin;

Pour qu'aucun dommage ne soit causé à l'outil ou qu'aucune blessure ne soit causée à l'utilisateur, de façon à finir le conduit aux fins d'installation :

Conformément à la CSA, au CSIEO, au CCÉ, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8052.09

Utiliser et entretenir les outils à charge explosive en :

- choisissant et en portant du matériel de protection individuelle;
- choisissant l'outil, en veillant à ce que l'outil et l'accessoire conviennent à l'utilisation;
- veillant à ce que l'état de fonctionnement de l'outil à charge explosive et de l'accessoire soit conforme à celui précisé;
- préparant l'outil à l'application;
- nettoyant conformément aux spécifications du fabricant;
- réparant ou jetant les outils et les accessoires défectueux;
- retirant les cartouches ou les coups défectueux ou n'ayant pas fonctionné et en assurant leur élimination sécuritaire;
- commandant et remplaçant des accessoires et des composants au besoin;
- signalant des défauts au besoin;
- mettant les outils hors service au besoin;

Pour qu'aucun dommage ne soit causé à l'outil ou qu'aucune blessure ne soit causée à l'utilisateur : Conformément aux recommandations du fabricant, à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux règlements relatifs aux établissements industriels au SIMDUT, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8052.10

Utiliser des outils de soudage par aluminothermie en :

- portant du matériel de protection individuelle, par exemple du matériel de protection respiratoire et de ventilation;
- éliminant les dangers
- évaluant les conditions environnementales;
- veillant à ce que l'humidité ne pénètre pas les moules;
- veillant à ce que les dispositifs de protection contre les incendies soient accessibles;
- veillant à ce que le dispositif convienne à l'utilisation;
- veillant, au moyen d'une inspection, à ce que l'état des appareils soit conforme à celui précisé;
- respectant les directives d'utilisation;
- signalant des défauts au besoin;

De façon à relier des conducteurs à d'autres conducteurs ou composants métalliques, ou des composants métalliques à d'autres composants métalliques;

De façon à prévenir les brûlures et l'inhalation de fumées toxiques :
 Conformément au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux règlements relatifs aux établissements industriels, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8053.0 Utiliser et entretenir du matériel d'essai et des appareils de mesure

À mesure que la technologie évolue, l'utilisation du matériel d'essai et des appareils de mesure devient de plus en plus importante pour permettre aux électriciens de faire leur travail. Ce matériel et ces appareils peuvent inclure notamment des ampèremètres, des multimètres, des oscilloscopes, des appareils d'imagerie thermographique, du matériel d'essai ultrasonique, des contrôleurs de résistance et autres. Les électriciens doivent veiller à ce que ces outils et ces appareils soient utilisés et entretenus de manière appropriée pour leur propre sécurité et celle de leurs collègues et d'autres personnes qui entrent dans leur installation. Les électriciens peuvent recevoir de la formation et une certification à l'égard de l'utilisation et de l'entretien de ces contrôleurs et de ces appareils de mesure, en particulier en cas de changements à la technologie. Les entreprises continuent de fabriquer du matériel d'essai et des appareils de mesure nouveaux et diversifiés de façon à répondre aux besoins des électriciens.

Compétences

8053.01 Utiliser et entretenir des multimètres analogiques et numériques en :

- se protégeant avec du matériel de protection individuelle;
- choisissant et installant l'appareil qui convient à l'utilisation;
- veillant à ce que l'appareil choisi ait la qualification de catégorie appropriée, qu'il soit approuvé, qu'il réponde aux exigences en matière de tension, de courant et de résistance applicables au système mis à l'essai;
- étalonnant le multimètre au besoin;
- vérifiant le fonctionnement du multimètre au moyen d'une source connue avant et après l'essai afin d'en assurer le bon fonctionnement;
- veillant à ce que l'utilisateur respecte toutes les méthodes d'essai recommandées;
- entretenant l'appareil au besoin, y compris de l'entretien préventif et prédictif : Conformément aux normes Z462 et Z463 de la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

8053.02 Utiliser et entretenir des contrôleurs d'isolement y compris des mégohmmètres en :

- se protégeant avec du matériel de protection individuelle si nécessaire;
- choisissant l'appareil convenant à la tâche;
- étalonnant l'appareil au besoin;
- veillant à ce que le circuit ou le matériel mis à l'essai est mis hors tension et isolé;
- isolant le public et d'autres travailleurs du danger ou du matériel au besoin;
- veillant à ce que l'utilisateur respecte toutes les méthodes d'essai recommandées;
- entretenant l'appareil au besoin :

Conformément au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8053.03 Utiliser et entretenir oscilloscopes y compris des dispositifs analogiques et numériques en :

- choisissant l'appareil convenant à la tâche;
- étalonnant l'appareil au besoin;
- veillant à ce que le dispositif soit approuvé et convienne à l'utilisation;
- entretenant l'appareil au besoin, y compris de l'entretien préventif et prédictif :

Conformément aux lois et aux règlements applicables, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8053.04 Utiliser et entretenir des oscilloscopes en :

- choisissant l'appareil convenant à la tâche;
- étalonnant l'appareil au besoin;
- veillant à ce que le dispositif soit approuvé et convienne à l'utilisation;
- entretenant l'appareil au besoin, y compris de l'entretien préventif et prédictif :

Conformément aux lois et aux règlements applicables, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8053.05 Utiliser et entretenir du matériel d'essai à haute tension y compris des détecteurs de tension, des indicateurs en :

- se protégeant avec du matériel de protection individuelle;
- choisissant l'appareil qui convient à l'utilisation;
- étalonnant l'appareil au besoin;
- veillant à ce que l'appareil convienne à l'utilisation;
- veillant à ce que l'utilisateur respecte toutes les méthodes d'essai recommandées;
- obtenant une nouvelle homologation pour l'appareil au besoin;
- entretenant l'appareil au besoin :

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8053.06 Utiliser et entretenir du matériel d'essai électronique y compris des sondes logiques, des étalonneurs de boucles à milliampères, des capteurs de température à résistance, des étalonneurs de thermocouples, des générateurs de signaux et des oscilloscopes en :

- se protégeant avec du matériel de protection individuelle si nécessaire;
- choisissant le matériel convenant à la tâche;
- étalonnant le matériel au besoin;
- veillant à ce que le matériel soit approuvé au besoin;
- entretenant le matériel au besoin, y compris de l'entretien préventif et prédictif :

Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8053.07 Utiliser et entretenir du matériel d'essai informatisé et du matériel y compris une interface homme-machine (IHM), des logiciels de dépannage pour automates programmables, des logiciels de collecte de données en :

- se protégeant avec du matériel de protection individuelle si nécessaire;
- choisissant le matériel qui convient à l'utilisation;
- programmant le matériel au besoin;
- entretenant le matériel au besoin :

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8053.08 Utiliser et entretenir des enregistreurs graphiques** y compris des analyseurs de réseaux, de la qualité de l'alimentation, de logique et de vibration et des analyseurs thermiques en :
- choisissant l'appareil convenant à la tâche;
 - étalonnant l'appareil au besoin;
 - veillant à ce que le dispositif soit approuvé et convienne à l'utilisation;
 - entretenant le dispositif :
- Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8053.09 Utiliser et entretenir du matériel spécial d'essai électrique** y compris des indicateurs de transposition de phases, des wattmètres, des enregistreurs d'énergie et des analyseurs de la qualité d'alimentation en :
- se protégeant avec du matériel de protection individuelle y compris du matériel de protection contre les arcs électriques si nécessaire;
 - choisissant le matériel convenant à la tâche;
 - étalonnant le matériel au besoin;
 - veillant à ce que l'appareil choisi ait la qualification appropriée, qu'il soit approuvé, qu'il réponde aux exigences en matière de tension, de courant, de résistance et d'impédance applicables au système mis à l'essai;
 - évaluant les conditions dangereuses;
 - veillant à ce que l'utilisateur respecte toutes les méthodes d'essai recommandées;
 - entretenant le matériel au besoin :
- Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8053.10 Utiliser et entretenir du matériel spécial d'essai** y compris la thermographie infrarouge, des capteurs sans contact (notamment des capteurs de température et de tension), des contrôleurs d'illumination et des analyseurs de vibration, du matériel d'essai par ultra-sons en :
- se protégeant avec du matériel de protection individuelle si nécessaire;
 - choisissant le matériel qui convient à l'utilisation;
 - calibrant et configurant le matériel au besoin;
 - entretenant le matériel au besoin :
- Conformément aux lois et aux règlements applicables, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8053.11 Utiliser et entretenir des contrôleurs de réseau** pour les réseaux de communication, y compris Ethernet, DeviceNet, Modbus et des systèmes de commande de surveillance et d'acquisition de données (SCADA) en :
- choisissant le matériel convenant à la tâche;
 - étalonnant le matériel au besoin;
 - veillant à ce que le dispositif convienne à l'utilisation;
 - entretenant le matériel au besoin :
- Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8054.0 Dispositifs d'instrumentation et systèmes de commande automatisés

Un système d'instrumentation est un ensemble d'instruments servant à mesurer, surveiller et contrôler un processus. Cela revêt une pertinence particulière pour les électriciens industriels travaillant dans un environnement de production ou de fabrication. Cet ensemble de compétences fait référence aux travaux effectués par les électriciens sur les dispositifs d'instrumentation tels que les dispositifs à commandes proportionnelles, intégrales et dérivées, et les systèmes de commande automatisés tels que les systèmes à commande répartie, les automates programmables et les interfaces homme-machine. En travaillant avec certains de ces systèmes, les électriciens doivent tenir compte des exigences en matière de santé et de sécurité, notamment les exigences relatives à la protection et au verrouillage.

Compétences

8054.01 Installer des dispositifs d'instrumentation y compris des dispositifs de commande de 4 à 20 milliampères et de 1 à 5 volts (de boucle et à la sortie), des dispositifs à commandes proportionnelles en :

- choisissant le câblage, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
- assemblant le système et ses composants;
- déterminant les exigences en matière de câbles de protection;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- configurant les paramètres du système et des dispositifs;
- étalonnant les dispositifs;
- sélectionnant et vérifiant les parcours des câbles;
- sélectionnant et vérifiant l'installation des câbles;
- épissant et raccordant les câbles;
- vérifiant le fonctionnement et le rendement;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

- 8054.02 Dépanner des dispositifs d'instrumentation** y compris des dispositifs de commande de 4 à 20 milliampères et de 1 à 5 volts (de boucle et à la sortie), des dispositifs à commandes proportionnelles en :
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
 - effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
 - vérifiant l'état;
 - repérant les anomalies;
 - vérifiant le rendement;
 - effectuant des évaluations sur place au moyen d'équipement de test afin de déterminer la cause d'une défectuosité;
 - consultant les devis et les dessins d'installation;
 - vérifiant les connexions et les raccordements;
 - déterminant la cause profonde;
 - remplaçant des composants au besoin;
 - vérifiant l'étalonnage des dispositifs au besoin;
 - confirmant les exigences opérationnelles;
 - remettant le système en état de fonctionnement;
 - remplissant la documentation au besoin;
- Conformément au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8054.03 **Entretien des dispositifs d'instrumentation** y compris des dispositifs de commande de 4 à 20 milliampères et de 1 à 5 volts (de boucle et à la sortie), des dispositifs à commandes proportionnelles en :

- effectuant une inspection visuelle du système;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels;
- nettoyant les composants;
- remplissant la documentation au besoin;
- étalonnant les dispositifs :

Conformément au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8054.04 Installer des systèmes de commande automatisés y compris des systèmes à commande répartie, des automates programmables et des interfaces homme-machine en :

- choisissant le câblage, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation et en se conformant aux conditions environnementales;
- choisissant les dispositifs de commande et d'entrée/sortie convenant à l'utilisation et en se conformant aux conditions environnementales;
- désignant le logiciel et en déterminant la compatibilité avec d'autres systèmes de commande des procédés, c.-à-d. des semi-conducteurs à tension variable;
- lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
- assemblant le système et ses composants;
- déterminant les exigences en matière de câbles de protection;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- reconnaissant les réseaux et les protocoles de communication;
- installant des logiciels d'exploitation;
- branchant les liens de communication;
- configurant les paramètres du système et des dispositifs;
- programmant les dispositifs et les systèmes;
- sélectionnant et vérifiant les parcours des câbles;
- sélectionnant et vérifiant l'installation des câbles;
- épissant et raccordant les câbles;
- vérifiant le fonctionnement et le rendement;
- vérifiant les dispositifs d'entrée/sortie;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8054.05 Dépanner des systèmes de commande automatisés** y compris des systèmes à commande répartie, des automates programmables et des interfaces homme-machine en :
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
 - effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
 - vérifiant l'état;
 - repérant les anomalies;
 - vérifiant le rendement;
 - effectuant des évaluations sur place au moyen d'équipement de test afin de déterminer la cause d'une défectuosité;
 - consultant les devis et les dessins d'installation;
 - vérifiant les connexions et les raccordements;
 - déterminant la cause profonde;
 - remplaçant des composants au besoin;
 - vérifiant l'étalonnage des dispositifs au besoin;
 - utilisant des logiciels afin d'assurer la fonctionnalité;
 - contournant les dispositifs non liés à la sécurité en installant des cavaliers ou de l'isolement au besoin;
 - recourant à des procédures et à des logiciels de diagnostic;
 - téléchargeant ou rechargeant des logiciels au besoin;
 - confirmant les exigences opérationnelles;
 - remettant le système en état de fonctionnement;
 - remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8054.06 **Entretien des systèmes de commande automatisés** y compris des systèmes à commande répartie, des automates programmables et des interfaces homme-machine en :

- effectuant une inspection visuelle du système;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels;
- nettoyant les composants;
- remplaçant les filtres;
- optimisant les logiciels et le système;
- mettant à jour et sauvegardant des programmes et des systèmes;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8055.0 Installer, dépanner, réparer et entretenir des réseaux de câblage

Les électriciens qui travaillent sur des installations de câblage devraient toujours déterminer l'état du système (sous tension ou hors tension) et respecter les protocoles de sécurité applicables. Les électriciens devraient également envisager l'utilisation de matériel et d'outils mécaniques (c.-à-d. des extracteurs, des cintreuses) afin de réduire la demande physique liée à l'installation, au dépannage, à la réparation et à l'entretien des installations de câblage.

Compétences

8055.01 Installer des gaines de distribution y compris la canalisation principale (barres sous gaine), les dispositifs enfichables, les supports, la protection mécanique et les éléments coupe-feu en :

- choisissant et utilisant des composants qui conviennent à l'utilisation;
- serrant les connexions électriques au besoin;
- assemblant et soutenant les systèmes (horizontalement et verticalement);
- effectuant les raccordements;
- effectuant des essais afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas de courts-circuit ni de mise à la terre :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux plans et devis, aux conditions environnementales, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

8055.02 **Entretien des gaines de distribution** y compris la canalisation principale (barres sous gaine), les dispositifs enfichables, les supports, la protection mécanique et les éléments coupe-feu en :

- effectuant des inspections afin de repérer des défauts et en corrigeant ces défauts le cas échéant;
- veillant à l'absence de détérioration des connexions (thermique et visuelle);
- nettoyant les surfaces intérieures et extérieures au besoin;
- effectuant des essais afin de veiller à l'intégrité de l'isolement (pas de courts-circuit ni de mise à la terre) :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux plans et devis, aux conditions environnementales, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8055.03 Installer le câblage de circuits de dérivation pour les charges y

compris l'éclairage, les prises, le chauffage et les moteurs en :

- choisissant et utilisant des composants qui conviennent à l'utilisation;
- disposant les circuits de dérivation;
- assurant la mise à la masse;
- choisissant le dispositif de protection de surintensité;
- choisissant le calibre, la tension nominale, le type et le matériau du conducteur (c.-à-d. l'isolement, le cuproaluminium) :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8055.04 Dépanner le câblage de circuits de dérivation pour les charges y compris l'éclairage, les prises, le chauffage et les moteurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- inspectant le câblage et cherchant la cause profonde des déficiences, le cas échéant;
- corrigeant et réparant le problème;
- essayant le fonctionnement afin de veiller à la restauration de la fonctionnalité;
- remettant le matériel en service opérationnel :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8055.05 Installer des chemins de câbles d'alimentation, de transmission de données et de communication en :

- choisissant les chemins de câbles d'alimentation et les composants qui conviennent à l'utilisation (tenir compte du calibre, du poids et du type d'utilisation du câble);
 - achevant la disposition;
 - installant des supports (verticaux et horizontaux) au besoin;
 - mettant les chemins de câbles d'alimentation à la terre au besoin;
 - s'assurant que les exigences en matière de dégagement sont respectées;
 - s'assurant que les exigences en matière de ventilation sont respectées;
 - veillant à ce que des éléments coupe-feu soient installés au besoin :
- Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8055.06 Installer des câbles simples (métalliques et non métalliques) en :**
- choisissant les câbles et les composants qui conviennent à l'utilisation (tenir compte du calibre, du poids et du type d'utilisation du câble);
 - achevant la disposition;
 - installant des supports (verticaux, horizontaux et non ferreux) au besoin;
 - mettant les gaines métalliques à la terre au besoin;
 - s'assurant que les exigences en matière de dégagement entre les câbles sont respectées;
 - assurant la configuration des phases au moment d'installer les câbles en parallèle;
 - veillant à ce que des éléments coupe-feu soient installés au besoin;
 - choisissant les raccords au besoin afin qu'ils correspondent à la désignation du boîtier et au type de câble;
 - effectuer un raccordement au besoin afin de limiter les courants de gaines et de Foucault :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8055.07 Installer des câbles multiconducteurs (métalliques et non métalliques) en :

- choisissant les câbles et les composants qui conviennent à l'utilisation (tenir compte du calibre, du poids et du type d'utilisation du câble);
- achevant la disposition;
- installant des supports (verticaux et horizontaux) au besoin;
- mettant les gaines métalliques à la terre au besoin;
- s'assurant que les exigences en matière de dégagement entre les câbles sont respectées;
- veillant à ce que des éléments coupe-feu soient installés au besoin :
- choisissant les raccords au besoin afin qu'ils correspondent à la désignation du boîtier et au type de câble;
- effectuant des raccordements au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8055.08 Installer des conduits et des tubes non métalliques y compris des conduits rigides en métal et en polychlorure de vinyle (PVC), des conduits renforcés de en ré

- choisissant les conduits et les tubes qui conviennent à l'utilisation (tenir compte du calibre du conducteur, de l'expansion et de la contraction, des exigences liées à la propagation des flammes, de l'exposition à la lumière du soleil et du type d'utilisation);
- achevant la disposition;
- installant des supports (verticaux, horizontaux, expansion et contraction) au besoin;
- installant des conducteurs de mise à la masse au besoin;
- veillant à ce que la pénétration des séparations coupe-feu soit conforme aux exigences de l'industrie au besoin;
- scellant afin de prévenir l'infiltration d'humidité et de gaz au besoin;
- agençant les raccords au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8055.09 Installer des conduits et des tubes métalliques** y compris des tubes rigides, souples, étanches aux liquides et métalliques électriques en :
- choisissant les conduits et les tubes qui conviennent à l'utilisation (tenir compte du calibre du conducteur, de la vibration, de l'expansion et de la contraction et du type d'utilisation);
 - achevant la disposition;
 - installant des supports (verticaux, horizontaux, expansion et contraction) au besoin;
 - installant des conducteurs de mise à la masse au besoin;
 - veillant à ce que la pénétration des séparations coupe-feu soit conforme aux exigences de l'industrie au besoin;
 - scellant afin de prévenir l'infiltration d'humidité et de gaz au besoin;
 - agencant les raccords au besoin :
- Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8055.10 Installer des systèmes électriques de chauffage y compris des générateurs d'air pulsé électriques, des chaudières électriques, des appareils de chauffage par convection, des appareils de chauffage par rayonnement, des câbles de réchauffage des conduits, des chauffe-conduits, des câbles chauffants, des éléments chauffants en ligne couplés (circulation et immersion), des échangeurs, des thermostats, des dispositifs de protection contre la surchauffe et le dépassement des limites de fonctionnement en :

- choisissant les systèmes, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- achevant la disposition;
- raccordant le matériel et les commandes;
- surveillant les mises à la masse défectueuses au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8055.11 Dépanner des systèmes électriques de chauffage y compris des générateurs d'air pulsé électriques, des chaudières électriques, des appareils de chauffage par convection, des appareils de chauffage par rayonnement, des câbles de réchauffage des conduits, des chauffe-conduits, des câbles chauffants, des éléments chauffants en ligne couplés (circulation et immersion), des échangeurs, des thermostats, des dispositifs de protection contre la surchauffe et le dépassement des limites de fonctionnement en :

- effectuant des évaluations sur place au moyen d'équipement de test afin de déterminer la cause d'une défektivité;
- repérant les continuités;
- repérant les anomalies;
- vérifiant la tension;
- vérifiant le courant;
- vérifiant les systèmes de commande (c.-à-d. les systèmes haut/bas);
- vérifiant les connexions et les raccordements;
- consultant les devis et les dessins d'installation :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8055.12 Réparer des systèmes électriques de chauffage y compris des générateurs d'air pulsé électriques, des chaudières électriques, des appareils de chauffage par convection, des appareils de chauffage par rayonnement, des câbles de réchauffage des conduits, des chauffe-conduits, des câbles chauffants, des éléments chauffants en ligne couplés (circulation et immersion), des échangeurs, des thermostats, des dispositifs de protection contre la surchauffe et le dépassement des limites de fonctionnement en :

- repérant et retirant les éléments chauffants et les commandes;
- remplaçant les éléments chauffants et les commandes au besoin;
- réinitialisant les commandes;
- réparant les défauts repérés;
- nettoyant et ajustant les composants;
- réalisant des essais de système et de commande après les réparations;
- consignait les essais et les réparations au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8055.13 Installer le câblage dans des emplacements dangereux, y compris de nouvelles installations et des modifications en :

- respectant les mesures et les méthodes de sécurité (y compris les mesures liées aux atmosphères dangereuses qui pourraient entraîner des explosions et des incendies) :
- choisissant les systèmes, le matériel, les outils et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- désignant les zones et les divisions en fonction de la catégorie de secteur;
- choisissant la méthode de câblage qui convient à l'utilisation;
- achevant la disposition;
- achevant les raccordements;
- scellant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), à l'Office des normes techniques et de la sécurité (ONTS), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8055.14 Installer des réseaux de distribution aériens y compris les systèmes monophasés et triphasés d'alimentation, de communication, de transmission de données et de fibres optiques, en :

- choisissant les systèmes, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- achevant la disposition;
- déterminant les dégagements par rapport au sol et aux édifices et aux installations électriques existantes;
- sélectionnant et installant les supports des conducteurs (c.-à.-d. des barres, des baies);
- vérifiant la portée maximale;
- déterminant les exigences en matière de mise à la terre et à la masse;
- installant la mise à la masse;
- installant le dispositif de protection de surintensité;
- installant des haubans :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), aux conditions environnementales, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8055.15 Installer des câbles à courant continu enfouis sous terre pour des systèmes monophasés et triphasés d'alimentation, de communication, de transmission de données et de fibres optiques en :

- choisissant les câbles, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- achevant la disposition;
- déterminant la zone desservie, la protection mécanique, l'espacement des câbles dans la tranchée et le remblai;
- choisissant et installant le ruban de positionnement/marquage;
- déterminant les exigences en matière de mise à la terre et à la masse;
- déterminant l'expansion et la contraction, y compris le mouvement et le tassement découlant des conditions environnementales;
- installant le dispositif de protection de surintensité au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), aux conditions environnementales, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8055.16 Installer des conduits souterrains pour des systèmes monophasés et triphasés d'alimentation, de communication, de transmission de données et de fibres optiques en :

- choisissant les conduits, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- achevant la disposition;
- déterminant la zone desservie, la protection mécanique, l'espacement des câbles dans la tranchée, le remblai et les supports;
- choisissant et installant le ruban de positionnement/marquage;
- déterminant les exigences en matière de mise à la terre et à la masse;
- déterminant l'expansion et la contraction, y compris le mouvement et le tassement découlant des conditions environnementales;
- installant le dispositif de protection de surintensité au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), aux conditions environnementales, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8055.17 Installer des systèmes de protection cathodique** y compris des redresseurs, des anodes sacrificielles et des raccords de matériel en :
- choisissant le câblage, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
 - lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
 - assemblant le système et ses composants;
 - mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
 - sélectionnant et vérifiant les parcours des câbles;
 - sélectionnant et vérifiant l'installation des câbles;
 - raccordant;
 - vérifiant le fonctionnement et le rendement;
 - essayant le fonctionnement;
 - remplissant la documentation au besoin :
- Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8055.18 Entretenir des systèmes de protection cathodique** y compris des redresseurs, des anodes sacrificielles et des raccords de matériel en :
- effectuant une inspection visuelle du système;
 - effectuant des essais fonctionnels et opérationnels;
 - nettoyant les composants;
 - installant des cavaliers de dérivation au besoin;
 - remplissant la documentation au besoin;
- Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux politiques de l'entreprise et aux spécifications du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8055.19 Raccorder l'alimentation aux systèmes de CVC/R en :

- déterminant les exigences en matière de puissance raccordée;
- choisissant et installant les circuits de dérivation;
- raccordant et étiquetant les conducteurs;
- assemblant les commutateurs d'isolement;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8055.20 Installer des commandes de CVC/R en :

- choisissant le câblage, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation et en se conformant aux conditions environnementales;
- choisissant les dispositifs de commande et d'entrée/sortie convenant à l'utilisation et en se conformant aux conditions environnementales;
- lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
- choisissant, localisant et assemblant les dispositifs de commande;
- sélectionnant et vérifiant les parcours des câbles;
- sélectionnant et vérifiant l'installation des câbles;
- étiquetant et raccordant les conducteurs;
- vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)*, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8055.21 Entretien des commandes et les raccordements électriques des systèmes de CVC/R en :

- verrouillant et étiquetant;
- effectuant une inspection visuelle du système;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels;
- nettoyant les composants;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8056.0 Installer, entretenir et dépanner des systèmes de distribution électrique

Le matériel de distribution assure et facilite la distribution efficace de l'énergie vers le matériel et les systèmes électriques, permettant ainsi l'utilisation sécuritaire de l'électricité.

Compétences

8056.01 Installer des wattmètres et des compteurs d'énergie y compris des dispositifs de facturation, des systèmes de surveillance énergétique, des transformateurs de courant, des transformateurs de tension, des compteurs d'énergie en :

- choisissant le matériel qui convient au système;
- achevant la disposition;
- installant le système, le matériel et leurs composants;
- achevant les raccordements;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

8056.02 Installer des dispositifs de protection et de commande haute tension
y compris des dispositifs de débranchement, des parafoudres, des fusibles et des disjoncteurs en :

- choisissant les dispositifs, le matériel et les composants qui correspondent aux plans et aux devis;
- achevant la disposition du matériel et de ses composants;
- installant et achevant les raccordements, notamment les cônes de contrainte et les boîtes d'extrémité;
- réglant les dispositifs de protection contre les surintensités conformément aux exigences de conception et de coordination;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité et en démarrant les systèmes :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, à l'Association canadienne de normalisation (CSA), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), à l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE), aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8056.03** **Entretien des dispositifs de protection et de commande haute tension** y compris des dispositifs de débranchement, des parafoudres, des fusibles et des disjoncteurs en :
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
 - installant des mises à la terre pour des raisons de protection au besoin;
 - communiquant avec les parties concernées, y compris la direction des services publics et celle de l'entreprise;
 - effectuant des essais, notamment des inspections visuelles, des essais d'imagerie thermographique et des mesures de la résistance d'isolement;
 - dépannant les défauts ou les défauts signalés;
 - réparant et remplaçant des composants au besoin;
 - vérifiant les résultats d'essai :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), à l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE), aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8056.04 Installer des dispositifs de protection et de commande basse tension y compris des dispositifs de débranchement, des parafoudres, des fusibles et des disjoncteurs en :

- choisissant les dispositifs, le matériel et les composants qui correspondent aux calculs, aux plans et aux devis;
- achevant la disposition du matériel et de ses composants;
- installant et achevant les raccordements, notamment les conducteurs et les barres omnibus;
- réglant les dispositifs de protection contre les surintensités conformément aux exigences de conception et de coordination;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité et en démarrant les systèmes :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, à l'Association canadienne de normalisation (CSA), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), à l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE), aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8056.05 Entretien des dispositifs de protection et de commande basse tension** y compris des dispositifs de débranchement, des parafoudres, des fusibles et des disjoncteurs en :
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
 - installant des mises à la terre pour des raisons de protection au besoin;
 - communiquant avec les parties concernées, y compris la direction de l'entreprise;
 - effectuant des essais, notamment des inspections visuelles, des essais d'imagerie thermographique et des mesures de la résistance d'isolement;
 - dépannant les défauts ou les défauts signalés;
 - réparant et remplaçant des composants au besoin;
 - vérifiant les résultats d'essai :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), à l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE), aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8056.06 Installer des transformateurs de distribution à l'huile et à sec haute tension en :

- choisissant les transformateurs en fonction de leur taille et de leur type afin de respecter les plans et les devis;
- achevant la disposition;
- configurant et raccordant les conducteurs primaires et secondaires, notamment les barres omnibus, les triangles, les étoiles, les cônes de contrainte et les boîtes d'extrémité;
- choisissant les prises de tension primaires et secondaires;
- installant et achevant des mises à la terre au besoin;
- respectant les méthodes de mise sous tension du fabricant, y compris le trempage;
- effectuant des essais afin de vérifier le fonctionnement des prises de tension primaires et secondaires;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité du matériel auxiliaire, notamment la ventilation, la pompe à l'huile et les capteurs de température et les détecteurs de niveau :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8056.07 Installer des transformateurs de distribution à l'huile et à sec faible tension en :

- choisissant les transformateurs en fonction de leur charge, de leur taille et de leur type afin de respecter les calculs, les plans et les devis;
- déterminant les exigences d'assemblage, y compris la capacité de supporter la taille du transformateur choisi, par exemple l'assemblage sur un plafond, un poteau, un mur, une tablette ou un plancher;
- achevant la disposition;
- configurant et raccordant les conducteurs primaires et secondaires, notamment les barres omnibus, les triangles, les étoiles, les autotransformateurs, les zigzags;
- choisissant les prises de tension primaires et secondaires;
- installant et achevant des mises à la terre au besoin;
- respectant les méthodes de mise sous tension du fabricant, y compris le trempage;
- effectuant des essais afin de vérifier le fonctionnement des prises de tension primaires et secondaires;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité du matériel auxiliaire, notamment la ventilation, la pompe à l'huile et les capteurs de température et les détecteurs de niveau :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8056.08 Entretien des transformateurs de distribution à l'huile et à sec haute et faible tension en :

- déterminant si l'huile de transformateur contient des BPC et en choisissant et en portant du matériel de protection individuelle en conséquence;
- déterminant la température de l'huile;
- effectuant des essais, notamment des inspections visuelles, des essais d'imagerie thermographique et des mesures de la résistance d'isolement et un échantillonnage d'huile et en établissant le rapport de transformation;
- communiquant avec les parties concernées, y compris la direction des services publics et celle de l'entreprise;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- nettoyant les composants, y compris les isolants, l'ouïe de ventilation, les filtres au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts signalés;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- vérifiant les résultats d'essai;
- remplissant des documents (y compris le rapport des substances désignées) au besoin; Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, à l'Association canadienne de normalisation (CSA), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario (CBO)*, aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8056.09

Installer des tableaux de distribution de puissance en :

- choisissant des tableaux en déterminant leur charge, leur taille et leur type afin de respecter les calculs, les plans et les devis;
- choisissant des boîtiers de tableaux convenant à l'utilisation ou à l'environnement;
- déterminant les exigences d'assemblage;
- achevant la disposition en déterminant les dégagements nécessaires;
- raccordant les conducteurs, y compris ceux à haute et à basse tension;
- installant et raccordant des mises à la masse et à la terre au besoin;
- réglant les dispositifs de protection contre les surintensités conformément aux exigences de conception et de coordination;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité, y compris l'interverrouillage des clés, les réglages de déclenchement et la coordination;
- mettant les systèmes sous tension au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8056.10 Entretien des tableaux de distribution de puissance en :

- effectuant des essais, notamment des inspections visuelles, des essais d'imagerie thermographique;
- communiquant avec les parties concernées, y compris la direction de l'entreprise;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- nettoyant des composants au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts signalés;
- réparant et remplaçant des composants au besoin, notamment des disjoncteurs;
- vérifiant les résultats d'essai;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8056.11 Installer des dispositifs de détection des défauts de terre en :**
- choisissant le type de dispositif de détection des défauts de terre qui convient aux plans et aux devis ainsi qu'aux seuils de tension;
 - déterminant les exigences d'assemblage;
 - achevant la disposition;
 - raccordant les conducteurs;
 - installant et raccordant des mises à la masse et à la terre au besoin;
 - définissant les réglages de déclenchement au besoin;
 - effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8056.12 Entretien des dispositifs de détection des défauts de terre en :**
- effectuant des essais au besoin, y compris une mesure du courant de fuite;
 - respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
 - en dépannant les défauts ou les défauts, par exemple une défaillance de l'indicateur et des réglages de déclenchement incorrects;
 - réparant et remplaçant des composants au besoin;
 - vérifiant les résultats d'essai;
 - remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8056.13 Installer des dispositifs de protection contre les défauts de terre en :**
- choisissant le type de dispositif de protection contre les défauts de terre, y compris et l'ordonnement de zéros et le circuit de retour par la terre, qui convient aux plans et aux devis ainsi qu'aux seuils de courant et de tension;
 - déterminant les exigences d'assemblage;
 - achevant la disposition;
 - raccordant les conducteurs;
 - installant et raccordant des mises à la masse et à la terre au besoin;
 - définissant les réglages de déclenchement, y compris les réglages du courant de fuite;
 - effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité :
- Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8056.14 Entretien des dispositifs de détection des défauts de terre en :**
- effectuant des essais au besoin, y compris une mesure du courant de fuite;
 - communiquant avec les parties concernées, y compris la direction de l'entreprise;
 - en dépannant les défauts ou les défauts, par exemple une défaillance de l'indicateur et des réglages de déclenchement incorrects;
 - réparant et remplaçant des composants au besoin;
 - vérifiant les résultats d'essai;
 - remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8056.15 Installer des disjoncteurs de fuite de terre y compris des disjoncteurs et d'autres dispositifs intégrés (catégorie autre que A) en :

- choisissant le disjoncteur de fuite de terre qui convient aux plans et aux devis ainsi qu'aux seuils de courant et de tension;
- déterminant les exigences d'assemblage;
- achevant la disposition;
- raccordant les conducteurs;
- installant et raccordant des mises à la masse et à la terre au besoin;
- définissant les réglages de déclenchement au besoin;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8056.16 **Entretien des disjoncteurs de fuite de terre** y compris des disjoncteurs et d'autres dispositifs intégrés (catégorie autre que A) en :

- effectuant des essais pour mesurer le courant de fuite;
- communiquant avec les parties concernées, y compris la direction de l'entreprise;
- dépannant les défauts ou les défauts signalés;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- vérifiant les résultats d'essai;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8056.17 Installer du matériel de correction du facteur de puissance y compris des condensateurs, des transformateurs en zigzag, des moteurs synchrones en :

- choisissant le type et la taille du matériel en fonction du calcul de la correction du facteur de puissance;
- achevant la disposition;
- déterminant les exigences d'assemblage;
- achevant les raccordements;
- essayant la fonctionnalité au besoin;
- validant la correction en fonction des calculs :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au distributeur local d'électricité, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8056.18** **Entretien du matériel de correction du facteur de puissance y**
 compris des condensateurs, des transformateurs en zigzag, des moteurs synchrones en :
- relevant le facteur de puissance;
 - déchargeant au besoin;
 - effectuant des essais, notamment des essais d'imagerie thermographique et des essais de rigidité diélectrique;
 - réparant et remplaçant des composants au besoin;
 - vérifiant le fonctionnement des systèmes;
 - jetant les composants conformément aux exigences et aux règlements en matière d'environnement;
 - remplissant la documentation au besoin;
- Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au distributeur local d'électricité, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8056.19

Installer des systèmes de distribution à courant continu (c.c.) y compris du matériel d'urgence, des systèmes d'énergie renouvelable, des systèmes de centres de données, des systèmes de stockage de l'énergie, des systèmes axés sur les processus en :

- choisissant le système et le matériel en déterminant leur charge, leur taille et leur type afin de respecter les calculs, les plans et les devis;
- choisissant des boîtiers de tableaux convenant à l'utilisation ou à l'environnement;
- déterminant les exigences d'assemblage;
- achevant la disposition en déterminant les dégagements nécessaires;
- raccordant les conducteurs;
- installant et raccordant des mises à la masse et à la terre au besoin;
- réglant les dispositifs de protection contre les surintensités;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité;
- mettant les systèmes sous tension au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8056.20

Entretien des systèmes de distribution à courant continu (c.c.) y compris du matériel d'urgence, des systèmes d'énergie renouvelable, des systèmes de centres de données, des systèmes de stockage de l'énergie, des systèmes axés sur les processus en :

- effectuant des essais, notamment des inspections visuelles, des essais d'imagerie thermographique, des mesures de la résistance d'isolement et des essais afin de se conformer aux exigences en matière de ventilation;
- communiquant avec les parties concernées, y compris la direction de l'entreprise;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- nettoyant des composants au besoin;
- dépannant les déficiences ou les défauts signalés;
- réparant et remplaçant des composants au besoin, notamment des disjoncteurs, des blocs d'alimentation, des redresseurs, des systèmes de ventilation;
- vérifiant les résultats d'essai;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8056.21 Installer des dispositifs de protection contre le courant continu (c.c.)

y compris des coupe-circuit de protection contre les arcs, des parafoudres, des parasurtenseurs, des protecteurs primaires et secondaires, des protecteurs supplémentaires et des dispositifs de protection contre les défauts de terre en :

- choisissant le dispositif en déterminant sa charge, sa taille et son type de manière à respecter les calculs, les plans et les devis;
- déterminant les exigences d'assemblage;
- achevant la disposition;
- raccordant les conducteurs;
- installant et raccordant des mises à la masse et à la terre au besoin;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité;
- mettant le dispositif sous tension au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8056.22 Installer des dispositifs de protection c.a. y compris des coupe-circuit de protection contre les arcs, des parafoudres, des parasurtenseurs, des protecteurs supplémentaires et des disjoncteurs de fuite de terre (catégorie A) en :

- choisissant le dispositif en déterminant sa charge, sa taille et son type de manière à respecter les calculs, les plans et les devis;
- déterminant les exigences d'assemblage;
- achevant la disposition;
- raccordant les conducteurs;
- installant et raccordant des mises à la masse et à la terre au besoin;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité au besoin;
- mettant le dispositif sous tension au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8056.23

Entretien des dispositifs de protection c.a./c.c. y compris des coupe-circuit de protection contre les arcs, des parafoudres, des parasurtenseurs, des protecteurs primaires et secondaires, protecteurs supplémentaires, des dispositifs de protection contre les défauts de terre et des disjoncteurs de fuite de terre (catégorie A) en :

- effectuant des essais, notamment des inspections visuelles, des essais d'imagerie thermographique et des mesures de la résistance d'isolement;
- communiquant avec les parties concernées, y compris la direction de l'entreprise;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts signalés;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- vérifiant les résultats d'essai;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8057.0 Installer, dépanner et entretenir des systèmes d'éclairage

Les électriciens qui travaillent sur des systèmes d'éclairage travaillent habituellement en hauteur. Le choix et l'utilisation d'échelles, d'appareils de levage et de plates-formes élévatrices afin d'accéder aux systèmes d'éclairage sont essentiels à la sécurité des électriciens et du public. Les électriciens doivent s'assurer d'utiliser le matériel approprié de protection contre les chutes. La mise hors tension est également importante pour travailler avec les systèmes d'éclairage.

Compétences

8057.01 Installer un éclairage lesté non placé à l'extérieur y compris des systèmes d'éclairage incandescents, fluorescents compacts, DEL en :

- choisissant les composants qui conviennent à l'utilisation;
- définissant les exigences en matière de quantité, de type et de câblage;
- achevant la disposition;
- raccordant les conducteurs;
- effectuant l'installation;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

8057.02 Dépanner et entretenir un éclairage lesté non placé à l'extérieur y compris des systèmes d'éclairage incandescents, fluorescents compacts, DEL en :

- effectuant des essais, notamment afin de déterminer les niveaux de tension et d'éclairage;
- communiquant avec les parties concernées au besoin;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts, par exemple des niveaux d'éclairage réduits, des ampoules brûlées prématurément, des câblages mal raccordés;
- nettoyant des composants, notamment des réflecteurs, des globes, des lentilles;
- réparant et remplaçant des composants, y compris des lampes, des douilles, des supports au besoin;
- vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8057.03 Installer un éclairage lesté/à pilote extérieur y compris des systèmes d'éclairage fluorescents, fluorescents compacts, à néon, DEL en :

- choisissant des appareils ou des systèmes qui correspondent aux plans et aux devis;
- définissant les exigences en matière de quantité, de type et de câblage;
- achevant la disposition;
- raccordant les conducteurs;
- effectuant l'installation;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8057.04 Dépanner et entretenir un éclairage lesté/à pilote extérieur** y compris des systèmes d'éclairage fluorescents, fluorescents compacts, à néon, DEL en :
- effectuant des essais, notamment afin de déterminer les niveaux de tension et d'éclairage;
 - communiquant avec les parties concernées au besoin;
 - respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
 - dépannant les défauts ou les défauts, par exemple des niveaux d'éclairage réduits, des ampoules brûlées prématurément, le niveau de bruit, des câblages mal raccordés;
 - nettoyant des composants, notamment des réflecteurs, des globes, des lentilles;
 - réparant, remplaçant ou remettant à neuf (au moyen d'une trousse approuvée) des composants, y compris des lampes, des douilles, des supports, des ballasts, des circuits d'attaque, des blocs d'alimentation, des redresseurs, au besoin;
 - assortissant les composants aux ballasts et aux lampes au besoin;
 - vérifiant le fonctionnement;
 - remplissant la documentation au besoin;
- Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8057.05 Installer des systèmes d'éclairage à décharge à haute intensité y compris des lampes à vapeur de mercure, des lampes aux halogénures et des lampes à vapeur de sodium à haute/basse pression, en :

- choisissant des appareils ou des systèmes qui correspondent aux plans et aux devis;
- définissant les exigences en matière de quantité, de type et de câblage;
- achevant la disposition;
- raccordant les conducteurs;
- effectuant l'installation;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8057.06 Dépanner et entretenir des systèmes d'éclairage à décharge à haute intensité y compris des lampes à vapeur de mercure, des lampes aux halogénures et dlampes à vapeur de sodium à haute/basse pression, en :

- effectuant des essais, notamment des vérifications du registre d'entretien (durée de vie de la lame), des essais concernant les niveaux de tension et d'éclairage;
- communiquant avec les parties concernées au besoin;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts, par exemple des niveaux d'éclairage réduits, des ampoules brûlées prématurément, des câblages mal raccordés, un amorçage en dents de scie;
- nettoyant des composants, notamment des réflecteurs, des globes, des lentilles;
- réparant, remplaçant ou remettant à neuf (au moyen d'une trousse approuvée) des composants, y compris des lampes, des douilles, des supports, des ballasts au besoin;
- assortissant les composants aux ballasts et aux lampes au besoin;
- vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8057.07 Installer des systèmes de gradation et de commande d'éclairage et leurs composants y compris des gradateurs, des appareils de connexion, des minuteries, des détecteurs d'occupation/de non-occupation, des systèmes de captation de la lumière, des systèmes de surveillance pour bâtiments en :

- choisissant des composants et des systèmes qui correspondent aux plans et aux devis;
- définissant les exigences en matière de quantité, de type et de câblage;
- configurant des composants au besoin;
- achevant la disposition;
- raccordant les conducteurs;
- effectuant l'installation;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8057.08 Dépanner et entretenir des systèmes de gradation et de commande d'éclairage y compris des gradateurs, des appareils de connexion, des minuteries, des détecteurs d'occupation/de non- occupation, des systèmes de captation de la lumière, des systèmes de surveillance pour bâtiments en :

- mettant à l'essai la fonctionnalité du système et de ses composants;
- communiquant avec les parties concernées au besoin;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- dépannant les déficiences ou les défauts signalés;
- réparant, remplaçant ou remettant à neuf des composants au besoin;
- assortissant les composants aux ballasts et aux systèmes de commande;
- vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8057.09 Installer des systèmes d'éclairage de sortie et de secours alimentés par appareil autonome d'éclairage et alimentation électrique d'urgence en :

- choisissant des composants et des systèmes qui correspondent aux plans et aux devis;
- définissant les exigences en matière de quantité, de type et de câblage;
- effectuant des calculs des charges en fonction des exigences en matière de tension et de puissance et en tenant compte de la chute;
- achevant la disposition;
- assemblant le matériel et ses composants;
- raccordant les conducteurs;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8057.10 Dépanner et entretenir des systèmes d'éclairage de sortie et de secours alimentés par appareil autonome d'éclairage et alimentation électrique d'urgence en :

- mettant à l'essai la fonctionnalité du système et de ses composants au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts signalés;
- réparant, remplaçant ou remettant à neuf des composants au besoin;
- agaçant des composants au besoin;
- vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8057.11 Signaler les niveaux d'éclairage en :

- mesurant;
- enregistrant;
- remplissant la documentation au besoin;

Pour maintenir la qualité de l'éclairage, afin de favoriser la santé et la sécurité :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.0 Installer, entretenir et dépanner du matériel rotatif et les systèmes de commande connexes

Les électriciens installent et entretiennent du matériel rotatif et les systèmes de commande connexes. Pour des motifs de sécurité, particulièrement aux étapes de dépannage, d'entretien et d'essai d'un travail, la mise hors tension est importante afin de prévenir le démarrage accidentel du matériel, qui pourrait blesser les travailleurs et travailleuses et d'autres personnes.

Compétences

8058.01 Entretien des balais, des bagues collectrices et des commutateurs
en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des inspections visuelles;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants, y compris des balais, des porte-balais et des ressorts au besoin;
- ajustant la position;
- nettoyant les commutateurs, les bagues collectrices et les porte-balais;
- lissant les commutateurs et les bagues collectrices au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

8058.02 Dépanner des balais, des bagues collectrices et des commutateurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.03 Installer des moteurs à courant continu et des alternateurs en :

- choisissant les moteurs, les alternateurs, le matériel et les composants qui correspondent aux plans et aux devis;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- calculant le calibre du conducteur;
- raccordant les conducteurs;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément aux spécifications du fabricant, au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.04 Entretien des moteurs à courant continu et des alternateurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais, notamment des mesures de la résistance d'isolement, des inspections visuelles, des analyses des vibrations, des essais d'imagerie thermographique et des inspections physiques;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- nettoyant les surfaces, le système de ventilation, les ouvertures;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.05 Dépanner des moteurs à courant alternatif et des alternateurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.06 Installer des moteurs à courant alternatif et des alternateurs en :

- choisissant les moteurs, les alternateurs, le matériel et les composants qui correspondent aux plans et aux devis;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- respectant les exigences en matière de blindage de câbles (moteurs à courant alternatif à fréquence variable);
- calculant le calibre du conducteur;
- raccordant les conducteurs;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément aux spécifications du fabricant, au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.07 Installer des moteurs à courant continu et des alternateurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais, notamment des mesures de la résistance d'isolement, des inspections visuelles, des analyses des vibrations, des essais d'imagerie thermographique et des inspections physiques;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants, y compris des coupleurs, des roulements, des condensateurs, des interrupteurs centrifuges au besoin;
- nettoyant les surfaces, le système de ventilation, les ouvertures;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8058.08 Installer des moteurs à courant alternatif et des alternateurs en :**
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
 - effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
 - diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
 - réparant ou remplaçant des composants au besoin;
 - essayant le fonctionnement;
 - remplissant la documentation au besoin :
- Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8058.09 Installer du matériel mécanique et électrique et du matériel auxiliaire de protection** y compris des commutateurs de proximité, des interrupteurs de fin de cours, des commutateurs de vitesse, des codeurs, des capteurs de surchauffe en :
- choisissant du matériel et des composants qui correspondent aux plans et aux devis;
 - définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
 - raccordant les conducteurs;
 - essayant le fonctionnement :
- Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.10 **Entretien du matériel mécanique et électrique et du matériel auxiliaire de protection** y compris des commutateurs de proximité, des interrupteurs de fin de cours, des commutateurs de vitesse, des codeurs, des capteurs de surchauffe en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- nettoyant et lubrifiant au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8058.11 Dépanner du matériel mécanique et électrique et du matériel auxiliaire de protection** y compris des commutateurs de proximité, des interrupteurs de fin de cours, des commutateurs de vitesse, des codeurs, des capteurs de surchauffe en :
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
 - effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
 - diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
 - dépannant les défauts ou les défauts;
 - réparant ou remplaçant des composants au besoin;
 - essayant le fonctionnement;
 - remplissant la documentation au besoin :
- Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8058.12 Entretien des systèmes de lubrification et leurs composants en :**
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
 - effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
 - effectuant l'entretien préventif et prédictif au besoin;
 - réparant et remplaçant des composants au besoin;
 - choisissant et appliquant le lubrifiant qui convient à l'utilisation;
 - respectant les niveaux de graissage applicables et veillant à ce que la cavité contenant la graisse ne soit ni trop pleine ni pas assez pleine;
 - regraissant au besoin;
 - essayant et vérifiant le fonctionnement;
 - remplissant la documentation au besoin;
- Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8058.13 Dépanner des systèmes de lubrification et leurs composants en :**
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
 - effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
 - diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
 - dépannant les défauts ou les défauts;
 - réparant et (ou) remplaçant des composants au besoin;
 - essayant et vérifiant le fonctionnement;
 - remplissant la documentation au besoin;
- Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.14 Entretien des systèmes de freinage et d'embrayage et leurs composants en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- effectuant l'entretien préventif et prédictif au besoin;
- vérifiant s'il y a surchauffe, perte de couple ou défaillance des bobines;
- vérifiant l'alignement des roulements et des arbres;
- vérifiant si des composants sont usés;
- vérifiant les surfaces de frottement;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- nettoyant au besoin;
- essayant et vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.15 Dépanner des systèmes de freinage et d'embrayage et leurs composants en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- nettoyant au besoin;
- essayant et vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.16 Mettre en marche et arrêter du matériel rotatif en :

- établissant les exigences relatives à la mise en marche et à l'arrêt;
- informant les parties concernées au besoin;
- respectant l'ordonnancement au besoin;
- utilisant les systèmes de commande connexes;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin :

Conformément à la LSST, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.17 Installer des relais et des dispositifs et des commandes à semi-conducteurs en :

- choisissant des dispositifs et des composants qui correspondent aux plans et aux devis;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- assemblant les dispositifs et leurs composants;
- raccordant les conducteurs;
- configurant le fonctionnement au besoin;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.18 Entretenir des relais et des dispositifs et des commandes à semi-conducteurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais visuels et de fonctionnalité au besoin;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.19 Dépanner des relais et des dispositifs et des commandes à semi-conducteurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais visuels et de fonctionnalité au besoin;
- diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
- dépannant les déficiences ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- essayant et vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8058.20 Installer des dispositifs de protection** y compris des dispositifs de protection contre les surcharges, des relais, des fusibles, des relais de contrôle des coupures de phase et de tension, et des disjoncteurs en :
- choisissant des dispositifs et des composants qui conviennent aux plans et aux devis ainsi qu'à l'utilisation, y compris les catégories de fusibles, les réglages de disjoncteurs, une combinaison d'autoprotection, des commandes de moteurs;
 - définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
 - assemblant les dispositifs et leurs composants;
 - raccordant les conducteurs;
 - configurant le fonctionnement au besoin;
 - essayant le fonctionnement du système :
- Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8058.21** **Entretien des dispositifs de protection** y compris des dispositifs de protection contre les surcharges, des relais, des fusibles, des relais de contrôle des coupures de phase et de tension, et des disjoncteurs en :
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
 - effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
 - dépannant les défauts ou les défauts;
 - réparant et remplaçant des composants au besoin;
 - essayant le fonctionnement;
 - remplissant la documentation au besoin :
- Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8058.22** **Dépanner des dispositifs de protection** y compris des dispositifs de protection contre les surcharges, des relais, des fusibles et des systèmes de commande des disjoncteurs en :
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
 - effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
 - diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
 - dépannant les défauts ou les défauts;
 - réparant ou remplaçant des composants au besoin;
 - essayant et vérifiant le fonctionnement;
 - remplissant la documentation au besoin;
- Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.23 Installer des panneaux de contrôle et les dispositifs de commande connexes y compris des postes de démarrage-arrêt manuel, des postes de commande du matériel en :

- choisissant les composants qui conviennent à l'utilisation;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- installant et raccordant les composants dans le boîtier au besoin;
- assemblant les tableaux et leurs composants;
- raccordant les conducteurs;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.24 Installer des panneaux de contrôle et les dispositifs de commande connexes en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant ou remplaçant des composants
- au besoin;
- essayant et vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.25 Installer des dispositifs extérieurs de commande mécanique ou de télécommande y compris une commande d'entrée/sortie analogique et une commande et d'entrée/sortie numérique en :

- déterminant les exigences en matière de commande;
- choisissant, disposant et installant des dispositifs extérieurs;
- effectuant des essais afin de confirmer le fonctionnement et les raccordements;
- choisissant les dispositifs et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- assemblant les tableaux et leurs composants;
- raccordant les conducteurs;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.26 **Entretien des dispositifs extérieurs de commande mécanique ou de télécommande** y compris une commande d'entrée/sortie analogique et une commande et d'entrée/sortie numérique en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- effectuant l'entretien préventif et prédictif au besoin;
- nettoyant des composants, y compris des interrupteurs de fin de cours, des boutons de commande, des détecteurs optiques au besoin;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- essayant et vérifiant le fonctionnement et les raccordements;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8058.27 Dépanner dispositifs extérieurs de commande mécanique ou de télécommande y compris une commande d'entrée/sortie analogique et une commande et d'entrée/sortie numérique en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- nettoyant des composants, y compris des interrupteurs de fin de cours, des boutons de commande, des détecteurs optiques au besoin;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- essayant et vérifiant le fonctionnement et les raccordements;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8059.0 Installer, entretenir et dépanner des moteurs et les systèmes de commande connexes

Les électriciens installent et entretiennent des moteurs et les systèmes de commande connexes. Les moteurs et les systèmes de commande connexes procurent aux moteurs la vitesse, la fréquence, le couple, le courant, la distribution et la commande de freinage. Les électriciens industriels doivent pouvoir installer, entretenir, dépanner et réparer ces systèmes afin d'assurer le fonctionnement efficace et de réduire le nombre d'interruptions non programmées. Pour des motifs de sécurité, particulièrement aux étapes de dépannage, d'entretien et d'essai d'un travail, la mise hors tension est importante afin de prévenir tout mouvement et freinage brusque corrélatifs, qui pourraient blesser les travailleurs et travailleuses et d'autres personnes.

Compétences

8059.01 Installer des dispositifs d'entraînement c.c. à tension constante en :

- choisissant des dispositifs et des composants qui conviennent au moteur;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- calculant le calibre du conducteur;
- assemblant les dispositifs d'entraînement et leurs composants;
- raccordant les conducteurs;
- configurant le fonctionnement au besoin;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

8059.02 Entretien et dépanner des dispositifs d'entraînement c.c. à tension constante en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnement au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8059.03 Installer des entraînements c.c. à vitesse variable en :

- choisissant des dispositifs et des composants qui conviennent au moteur;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- calculant le calibre du conducteur;
- assemblant les dispositifs d'entraînement et leurs composants;
- raccordant les conducteurs;
- configurant les paramètres de fonctionnement au besoin;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8059.04 Entretien et dépanner des entraînements c.c. à vitesse variable en :**
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
 - effectuant des essais de fonctionnement au besoin;
 - dépannant les défauts ou les défauts;
 - réparant et remplaçant des composants au besoin;
 - reconfigurant les paramètres de fonctionnement au besoin;
 - essayant le fonctionnement;
 - remplissant la documentation au besoin :
- Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8059.05 Installer des dispositifs d'entraînement a.c. à tension constante en :**
- choisissant des dispositifs et des composants qui conviennent au moteur;
 - définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
 - calculant le calibre du conducteur;
 - assemblant les dispositifs d'entraînement et leurs composants;
 - raccordant les conducteurs;
 - configurant le fonctionnement au besoin;
 - essayant le fonctionnement du système :
- Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8059.06 Entretien et dépanner des dispositifs d'entraînement c.a. à tension constante en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnement au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8059.07 Installer des entraînements a.c. à vitesse variable en :

- choisissant des dispositifs et des composants qui conviennent au moteur;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- respectant les exigences en matière de blindage de câbles;
- calculant le calibre du conducteur;
- assemblant les dispositifs d'entraînement et leurs composants;
- raccordant les conducteurs;
- configurant les paramètres de fonctionnement au besoin;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8059.08 Entretien et dépanner des entraînements a.c. à vitesse variable en :**
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
 - effectuant des essais de fonctionnement au besoin;
 - dépannant les défauts ou les défauts;
 - réparant et remplaçant des composants au besoin;
 - reconfigurant les paramètres de fonctionnement au besoin;
 - essayant le fonctionnement;
 - remplissant la documentation au besoin :
- Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8059.09 Installer des automates programmables en :**
- choisissant des systèmes qui correspondent à la conception, aux devis et à l'utilisation;
 - définissant les exigences en matière d'emplacement, de qualité, de type et de câblage;
 - tenant compte des conditions de fonctionnement et des conditions environnantes;
 - déterminant les exigences et les paramètres de programmation;
 - choisissant et installant du matériel, des câbles, des dispositifs et des commandes;
 - assemblant le système et ses composants;
 - assurant une ventilation adéquate aux fins de refroidissement;
 - assurant l'accès aux fins d'entretien;
 - raccordant les conducteurs;
 - configurant et programmant au besoin;
 - essayant le fonctionnement du système :
- Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8059.10 Entretien et dépanner des automates programmables en :

- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels au besoin;
- vérifiant le bloc d'alimentation;
- effectuant l'entretien préventif et prédictif au besoin;
- déterminant la cause profonde des problèmes;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin, notamment des modules d'E/S, des blocs d'alimentation, des dispositifs de commande;
- reconfigurant ou reprogrammant au besoin;
- vérifiant et confirmant le fonctionnement et les raccordements;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8059.11 Installer des systèmes auxiliaires et les composants connexes y** compris des rideaux de lumière, des paillasons pare-éclats, des capteurs de proximité, des automates programmables auxiliaires et des dispositifs de protection, des relais et des dispositifs de commande connexes en :
- choisissant des systèmes et des composants qui correspondent à la conception, aux devis et à l'utilisation;
 - définissant les exigences en matière d'emplacement, de qualité, de type et de câblage;
 - déterminant les exigences et les paramètres de programmation;
 - cernant les dangers et déterminant la distance de sécurité;
 - assemblant le système et ses composants;
 - raccordant les conducteurs;
 - configurant et programmant au besoin;
 - essayant le fonctionnement (en assurant la sécurité du ou des essayeurs en cas de défaillance) :
- Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8059.12 **Entretien et dépanner des systèmes auxiliaires et les composants connexes** y compris des rideaux de lumière, des paillasons pare-éclats, des capteurs de proximité, des automates programmables auxiliaires et des dispositifs de protection, des relais et des dispositifs de commande connexes en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels au besoin;
- vérifiant le bloc d'alimentation;
- effectuant l'entretien préventif et prédictif au besoin;
- déterminant la cause profonde des problèmes;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- reconfigurant ou reprogrammant au besoin;
- vérifiant et confirmant le fonctionnement et les raccordements;
- essayant le fonctionnement (en assurant la sécurité du ou des essayeurs en cas de défaillance);
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8059.13 Installer des systèmes de commande numérique par ordinateur en :

- choisissant des systèmes et des composants qui correspondent à la conception, aux devis et à l'utilisation;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de qualité, de type et de câblage;
- déterminant les exigences et les paramètres de programmation;
- assemblant le système et ses composants;
- raccordant les conducteurs;
- configurant et programmant au besoin;
- essayant le fonctionnement (en assurant la sécurité du ou des essayeurs en cas de défaillance) :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8059.14 Entretien et dépanner des systèmes de commande numérique par ordinateur en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels au besoin;
- vérifiant le bloc d'alimentation;
- effectuant l'entretien préventif et prédictif au besoin;
- déterminant la cause profonde des problèmes;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- reconfigurant ou reprogrammant au besoin;
- vérifiant et confirmant le fonctionnement et les raccordements;
- essayant le fonctionnement (en assurant la sécurité du ou des essayeurs en cas de défaillance);
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8059.15 Installer des systèmes robotiques en :

- choisissant des systèmes et des composants qui correspondent à la conception, aux devis et à l'utilisation;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de qualité, de type et de câblage;
- assemblant le système et ses composants;
- raccordant les conducteurs;
- configurant, étalonnant et programmant au besoin;
- essayant le fonctionnement (en assurant la sécurité du ou des essayeurs en cas de défaillance) :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8059.16 Entretien et dépanner des systèmes robotiques en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels au besoin;
- interprétant les journaux d'événements;
- vérifiant le bloc d'alimentation;
- effectuant l'entretien préventif et prédictif au besoin;
- déterminant la cause profonde des problèmes au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- reconfigurant, réétalonnant ou reprogrammant au besoin;
- effectuant un étalonnage et compensant l'étalonnage;
- vérifiant et confirmant le fonctionnement et les raccordements;
- essayant le fonctionnement (en assurant la sécurité du ou des essayeurs en cas de défaillance);
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8060.0 Installer, entretenir et dépanner des systèmes d'alimentation et le matériel connexe

Les systèmes d'alimentation convertissent différents types d'énergie en électricité. Ils peuvent comprendre la batterie et d'autres systèmes d'alimentation de secours qui fournissent du courant auxiliaire et qui sont utilisés pendant les pannes de courant, des systèmes d'alimentation sans coupure (UPS) ainsi que des systèmes de stockage et de renouvellement d'énergie, y compris des piles à combustible, des éoliennes, des modules photovoltaïques et d'autres systèmes. Il est important que les électriciens qui travaillent avec ces systèmes comprennent leurs besoins uniques en santé et en sécurité, par exemple des douches oculaires et des douches d'urgence pour les systèmes de batterie, et les exigences en matière de protection contre les chutes concernant les systèmes d'énergie renouvelable (c.-à-d. des éoliennes). Dans le cas de certains systèmes d'énergie renouvelable qui ne peuvent pas être mis hors tension, les électriciens doivent s'assurer de prendre des précautions pour protéger leur santé et leur sécurité.

Compétences

- 8060.01 Installer des systèmes d'alimentation sans coupure (UPS) afin de fournir de l'alimentation de secours en :**
- choisissant des systèmes et des composants qui correspondent à la conception, aux devis et à l'utilisation;
 - définissant les exigences en matière de disposition, d'emplacement, de type et de câblage;
 - assemblant le système et ses composants;
 - raccordant les conducteurs;
 - branchant les sources d'alimentation de secours (batteries, piles à combustible);
 - configurant et programmant au besoin;
 - essayant le fonctionnement :
- Conformément au CCÉ, au CSIEO, au CBO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

8060.02 Entretien des systèmes d'alimentation sans coupure (UPS) afin de fournir de l'alimentation de secours en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 8060.03 Installer des systèmes d'alimentation de secours à batterie afin de fournir du courant auxiliaire pendant les pannes de courant en :**
- choisissant des systèmes et des composants qui correspondent à la conception, aux devis et à l'utilisation, y compris des commutateurs de transfert, des blocs d'alimentation, des redresseurs, des chargeurs de batterie, des dispositifs de débranchement;
 - définissant les exigences en matière d'emplacement, de type, de câblage et de ventilation;
 - assemblant le système et ses composants;
 - raccordant les conducteurs;
 - branchant les batteries;
 - configurant le système au besoin, notamment la profondeur de décharge et de charge, les débits de transfert;
 - essayant le fonctionnement :
- Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8060.04 Entretien et dépanner des systèmes d'alimentation de secours à batterie afin de fournir du courant auxiliaire pendant les pannes de courant en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant l'entretien préventif et prédictif au besoin;
- déterminant la cause profonde du problème au besoin;
- vérifiant le bloc d'alimentation;
- confirmant les niveaux d'électrolyte, la performance du chargeur de batterie et les raccordements au besoin;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- nettoyant les composants, y compris le ventilateur et les bornes;
- vérifiant et confirmant le fonctionnement et les raccordements;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8060.05 Installer des génératrices de secours en :

- choisissant des systèmes et des composants qui correspondent à la conception, aux devis et à l'utilisation, y compris des systèmes de sécurité des personnes, des réseaux électriques autonomes, les charges de secours obligatoires et facultatives;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type, de calibre, de câblage et de ventilation;
- assemblant le système et ses composants;
- raccordant les conducteurs;
- configurant le système au besoin;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBO, au ministère de l'Environnement, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8060.06 Entretenir des génératrices de secours en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- nettoyant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8060.07 Installer des systèmes de stockage et de renouvellement d'énergie y compris des piles à combustible, des éoliennes, des modules photovoltaïques, des systèmes d'énergie hydrocinétique, des systèmes d'énergie géothermique, des turbines hydrauliques, des systèmes d'énergie marémotrice, des systèmes de stockage d'air comprimé, des piles d'oxydoréduction en :

- choisissant des systèmes et des composants qui correspondent à la conception, aux devis et à l'utilisation;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type, de calibre et de câblage;
- assemblant le système et ses composants;
- raccordant les conducteurs;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- configurant le système au besoin;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBO, au ministère de l'Environnement, au ministère du Travail, aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8060.08 Entretien des systèmes de stockage et de renouvellement d'énergie

y compris des piles à combustible, des éoliennes, des modules photovoltaïques, des systèmes d'énergie hydrocinétique, des systèmes d'énergie géothermique, des turbines hydrauliques, des systèmes d'énergie marémotrice, des systèmes de stockage d'air comprimé, des piles d'oxydoréduction en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- nettoyant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au ministère du Travail aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8061.0 Installer, entretenir et dépanner des systèmes de communication et de signalisation

Les électriciens peuvent travailler avec divers systèmes de communication et de signalisation, y compris sans toutefois s'y limiter des systèmes vocaux, vidéos, audio, téléphoniques et de données. Parmi les exemples de tels systèmes, notons les systèmes d'alarme incendie, les systèmes de communication à faible tension, par exemple, les systèmes audiovisuels, les systèmes de soins aux patients, les systèmes de sécurité et les systèmes de téléavertisseurs, les systèmes avec horloge et les systèmes d'automatisation.

Compétences

8061.01 Installer du matériel et des câbles à fibres optiques en :

- choisissant les câbles, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
- assemblant le système et ses composants;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- configurant les paramètres du système et des dispositifs;
- sélectionnant et vérifiant les parcours des câbles;
- sélectionnant et vérifiant l'installation des câbles;
- épissant et raccordant les câbles;
- attestant le fonctionnement et le rendement;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBO, à la TIA (Telecommunication Industry Association), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

8061.02 Entretien du matériel et des câbles à fibres optiques en :

- effectuant une inspection visuelle du système;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels;
- en nettoyant les composants,
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBA, à la TIA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8061.03 Dépanner du matériel et des câbles à fibres optiques en :

- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- vérifiant l'état;
- repérant les anomalies;
- vérifiant le rendement;
- effectuant des évaluations sur place au moyen d'équipement de test afin de déterminer la cause d'une défektivité;
- consultant les devis et les dessins d'installation :
- vérifiant les connexions et les raccordements;
- déterminant la cause profonde;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- confirmant les exigences opérationnelles;
- remettant le système en état de fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBA, à la TIA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8061.04 Installer du matériel et des câbles de transmission de données et de communication en :

- choisissant les câbles, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
- assemblant le système et ses composants;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- configurant les paramètres du système et des dispositifs;
- sélectionnant et vérifiant les parcours des câbles;
- sélectionnant et vérifiant l'installation des câbles;
- épissant et raccordant les câbles;
- attestant le fonctionnement et le rendement;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBA, à la TIA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8061.05 Entretenir du matériel et des câbles de transmission de données et de communication en :

- effectuant une inspection visuelle du système;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels;
- en nettoyant les composants,
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBA, à la TIA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8061.06 Dépanner du matériel et des câbles de transmission de données et de communication en :

- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- vérifiant l'état;
- repérant les anomalies;
- vérifiant le rendement;
- effectuant des évaluations sur place au moyen d'équipement de test afin de déterminer la cause d'une défectuosité;
- consultant les devis et les dessins d'installation :
- vérifiant les connexions et les raccordements;
- déterminant la cause profonde;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- confirmant les exigences opérationnelles;
- remettant le système en état de fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBA, à la TIA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8061.07 Installer des systèmes d'alarme incendie en :

- lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
- assemblant le système et ses composants;
- choisissant et utilisant des composants qui conviennent à l'utilisation;
- disposant le câblage de signalisation, des systèmes indicateurs et des systèmes auxiliaires;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- choisissant le dispositif de protection de surintensité;
- choisissant le calibre, le type et le matériau des conducteurs;
- configurant les paramètres du système et des dispositifs;
- raccordant;
- vérifiant le fonctionnement et le rendement;
- essayant le fonctionnement;
- travaillant avec les fabricants afin d'assurer la certification du système;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CNB, au CBO, au CPIO, à la NFPA, aux ULC (Laboratoires des assureurs du Canada), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8061.08 Entretien des systèmes d'alarme incendie en :

- informant toutes les parties concernées;
- effectuant des essais, notamment des inspections visuelles et physiques;
- vérifiant la conformité des dispositifs de signalisation, notamment en ce qui concerne les niveaux sonores, l'affichage, la vibration;
- vérifiant les dispositifs d'activation et de détection, y compris les détecteurs de chaleur, les détecteurs de fumée, les avertisseurs d'incendie, les interrupteurs de débit;
- vérifiant les annonceurs locaux et éloignés;
- vérifiant les dispositifs auxiliaires, y compris les cale-portes, les dispositifs d'arrêt de la ventilation, les dispositifs de rappel d'ascenseur, les dispositifs de notification externe, les pompes;
- réglant la sensibilité;
- remplaçant des composants au besoin;
- nettoyant les surfaces, les ouvertures;
- essayant le fonctionnement;
- assurant la vérification du système avec le fabricant au besoin;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBO, au CPIO, aux ULC, à la NFPA, au CNB, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8061.09

Dépanner des systèmes d'alarme incendie en :

- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- vérifiant l'état;
- repérant les anomalies;
- vérifiant le rendement;
- effectuant des évaluations sur place au moyen d'équipement de test afin de déterminer la cause d'une défectuosité;
- consultant les devis et les dessins d'installation :
- vérifiant les connexions et les raccordements;
- déterminant la cause profonde;
- remplaçant des composants au besoin;
- confirmant les exigences opérationnelles;
- remettant le système en état de fonctionnement;
- assurant la vérification du système avec le fabricant au besoin;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBO, au CPIO, à la NFPA, aux ULC, au CNB, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8061.10 Installer des systèmes de communication à faible tension y compris des systèmes audiovisuels, des systèmes de soins aux patients, des systèmes de sécurité, des systèmes de téléavertisseurs et des systèmes avec horloge en :

- choisissant les câbles, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
- assemblant le système et ses composants;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- configurant les paramètres du système et des dispositifs;
- sélectionnant et vérifiant les parcours des câbles;
- sélectionnant et vérifiant l'installation des câbles;
- épissant et raccordant les câbles;
- vérifiant le fonctionnement et le rendement;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBA, à la TIA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8061.11 **Entretien des systèmes de communication à faible tension** y compris des systèmes audiovisuels, des systèmes de soins aux patients, des systèmes de sécurité, des systèmes de téléavertisseurs et des systèmes avec horloge en :

- effectuant une inspection visuelle du système;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels;
- nettoyant les composants;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBA, à la TIA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8061.12 Dépanner des systèmes de communication à faible tension y compris des systèmes audiovisuels, des systèmes de soins aux patients, des systèmes de sécurité, des systèmes de téléavertisseurs et des systèmes avec horloge en :

- vérifiant l'état;
- repérant les anomalies;
- vérifiant le rendement;
- effectuant des évaluations sur place au moyen d'équipement de test afin de déterminer la cause d'une défectuosité;
- consultant les devis et les dessins d'installation :
- vérifiant les connexions et les raccordements;
- déterminant la cause profonde;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- confirmant les exigences opérationnelles;
- remettant le système en état de fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBA, à la TIA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8061.13 Installer des systèmes d'automatisation y compris des systèmes de contrôle automatique de bâtiments, des systèmes d'automatisation des commandes, des systèmes de sites, des plates-formes d'entreprises, des systèmes de gestion de l'énergie, des systèmes de gestion de l'environnement en :

- utilisant des protocoles de communication, notamment Ethernet, DeviceNet, Modbus;
- surveillant des systèmes de gestion de l'énergie, tels que le système SCADA;
- choisissant les câbles, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
- assemblant le système et ses composants;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- configurant les paramètres du système et des dispositifs;
- sélectionnant et vérifiant les parcours des câbles;
- sélectionnant et vérifiant l'installation des câbles;
- épissant et raccordant les câbles;
- vérifiant le fonctionnement et le rendement;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBO/CNB, à la TIA, aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8061.14 **Entretien des systèmes d'automatisation** y compris des systèmes de contrôle automatique de bâtiments, des systèmes d'automatisation des commandes, des systèmes de sites, des plates-formes d'entreprises, des systèmes de gestion de l'énergie, des systèmes de gestion de l'environnement en :

- effectuant une inspection visuelle du système;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels;
- nettoyant les composants;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBO/CNB, à la TIA, aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8061.15 Dépanner des systèmes d'automatisation y compris des systèmes de contrôle automatique de bâtiments, des systèmes d'automatisation des commandes, des systèmes de sites, des plates-formes d'entreprises, des systèmes de gestion de l'énergie, des systèmes de gestion de l'environnement en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- utilisant des protocoles de communication, notamment Ethernet, DeviceNet, Modbus;
- surveillant des systèmes de gestion de l'énergie, tels que le système SCADA;
- vérifiant l'état;
- repérant les anomalies;
- vérifiant le rendement;
- effectuant des évaluations sur place au moyen d'équipement de test afin de déterminer la cause d'une défectuosité;
- consultant les devis et les dessins d'installation :
- vérifiant les connexions et les raccordements;
- déterminant la cause profonde;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- confirmant les exigences opérationnelles;
- remettant le système en état de fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBO/CNB, à la TIA, aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8062 Communiquer au travail

Il est important que les électriciens qui travaillent sur le terrain acquièrent de bonnes aptitudes à la communication afin de bien interagir avec différentes personnes, par exemple les collègues, d'autres gens de métier, des fournisseurs et des fabricants. En Ontario, les politiques sur la violence et le harcèlement au travail sont énoncées dans la loi.

Compétences

8062.01 Rédiger des documents liés à la tâche y compris des bons de travail, des bons de modification, des notes de service, des lettres, des déclarations d'accident et des formulaires, des entrées de journal, des évaluations des risques liées aux dangers en milieu de travail, en s'assurant que les documents rédigés sont clairs, lisibles et complets, conformément à la loi, aux règlements, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

8062.02 Communiquer des directives (verbales, écrites et autres) aux autres y compris les collègues, les fournisseurs, les fabricants et d'autres gens de métier en :

- donnant, recevant et transmettant des directives;
- déterminant les étapes à suivre;
- posant les conditions auxquelles les directives devront être conformes;
- établissant le calendrier d'exécution;
- documentant et enregistrant au besoin;

s'assurant que la personne qui reçoit les directives peut exécuter la tâche qui lui a été attribuée et qu'elle a bien compris les directives :

Conformément aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8062.03 Démontrer des aptitudes interpersonnelles en :

- écoutant attentivement;
- employant des signes verbaux et non verbaux pour transmettre des messages;
- employant un langage acceptable au travail;
- tenant compte de la voie hiérarchique sur le lieu de travail;
- expliquant les problèmes et les méthodes;
- trouvant des solutions de rechange et en obtenant l'approbation;
- obtenant des commentaires quant à la vérification :

Conformément aux lois et aux règlements applicables, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8062.04 Projeter une image professionnelle en :

- portant des vêtements convenables;
- suivant les normes d'hygiène personnelle;
- portant des vêtements propres;
- faisant preuve d'hygiène :

Conformément aux lois et aux règlements applicables, à l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8062.05 Utiliser des dispositifs de communication et des ordinateurs y compris des systèmes de diffusion publique, des téléphones, des téléavertisseurs, des radios et des dispositifs sans fil, afin de transmettre des directives et des méthodes exactes de manière sûre et efficace, conformément aux règlements du gouvernement, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Acronymes	
AC	Autorité compétente
ASME	American Society of Mechanical Engineers
BCS	Bureau canadien de soudage
C.A.	Courant alternatif
C.C.	Courant continu
CBO	Code du bâtiment de l'Ontario
CCE	Code canadien de l'électricité
CNB	Code national du bâtiment
CNC	Commande numérique par ordinateur
CNTS	Commission des normes techniques et de la sécurité
CPIO	Code de prévention des incendies de l'Ontario
CSA	Association canadienne de normalisation
CSIEO	Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario
CVC/R	Chauffage, ventilation et conditionnement d'air/réfrigération
DCS	Systèmes à commande répartie
DEL	Diode électroluminescente
DTR	Détecteur de température à résistance
EDL	Entreprises de distribution locales
GFCI	Disjoncteur de fuite à la terre
IEEE	Institute of Electrical and Electronics Engineers
IES	Illumination Engineering Society

IHM	Interface homme-machine
IHSA	Association de santé et sécurité dans les infrastructures
IRT	Thermographie infrarouge
LPE	<i>Loi sur la protection de l'environnement</i>
LSPAAT	<i>Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail</i>
LSST	<i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i>
LTMD	Loi sur le transport de matières dangereuses
NFPA	National Fire Protection Association
OSIE	Office de la sécurité des installations électriques
PID	Commande proportionnelle, intégrale et dérivée
PLC	Automate programmable
PVC	Polychlorure de vinyle
SCADA	Supervisory Control and Data Acquisition (système de commande de supervision et d'acquisition de données)
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
SPST	Services de prévention et de sécurité au travail
TIA	Telecommunications Industry Association (association de l'industrie des télécommunications)
TME	Tubes métalliques électriques
ULC	Laboratoires des assureurs du Canada
UPS	Alimentation interruptible

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de

rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Programme Sceau rouge

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge (aussi appelé Programme du Sceau rouge) a été établi il y a plus de 50 ans afin d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés entre les diverses régions du Canada et constitue une norme d'excellence dans l'industrie. En obtenant une note de 70 % ou plus à un examen interprovincial Sceau rouge, les participants à ce programme peuvent voir leurs certificats provinciaux ou territoriaux obtenir la mention Sceau rouge.

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge reconnaît leurs compétences et fait en sorte que leurs certificats soient reconnus partout au Canada sans qu'ils aient à passer d'autres examens. Il existe actuellement plus de 50 métiers désignés Sceau rouge. **Le Programme du Sceau rouge est considéré comme une norme d'excellence interprovinciale dans les métiers spécialisés.** Il est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et diverses parties intéressées.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial

[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen.**
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date : (jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage

Une fois que l'apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu'exige le métier, et qu'il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l'attestation de fin d'apprentissage et la validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec *Emploi Ontario en appelant sans frais le 1-800-387-5656.*
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d'achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l'apprenti(e) avant d'atteindre le nombre d'heures de formation que recommande l'industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l'apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l'apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l'enregistrement du premier contrat d'apprentissage et qu'il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l'attestation de fin d'apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l'apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l'attestation de fin d'apprentissage. Une fois l'attestation de fin d'apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d'apprentissage à l'apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l'apprentissage.

- Si l'apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l'apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu'il ou qu'elle puisse continuer d'exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l'examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu'il existe un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l'examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l'heure de l'examen après la confirmation de l'apprentissage, vous devez tout d'abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l'examen de certification. Après avoir payé vos frais d'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d'Emploi Ontario.

Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage

Veillez remplir les deux côtés de ce formulaire, y compris la validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) (consulter le verso de ce formulaire). Une fois les deux côtés remplis, soumettez le formulaire à votre bureau de service local (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-d'apprentissage-demploi-ontario ou en appelant Emploi Ontario au 1-800-387-5656).

Renseignements sur l'apprenti(e)	
Nom (en lettres moulées)	
N° d'identification du client délivré par le Ministère	
Numéro(s) de téléphone	

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom légal	
Adresse	
Numéro(s) de téléphone	
Signataire autorisé du (de la) parrain (marraine) (<i>nom en lettres moulées</i>)	
Adresse courriel	

Renseignements sur le programme	
Nom du métier	
Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage (<i>pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement</i>)	
Heures de formation? (<i>documentation jointe</i>)	Oui () Non () Sans objet ()
Formation en classe terminée ou exemptée?	Oui () Non () Sans objet ()

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

X	X		
Signature (apprenti(e))	Date	Signature du signataire autorisé du parrain	Date

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
8050	Se protéger et protéger les autres	
8051	Créer, modifier et interpréter des schémas, des dessins et des devis	
8052	Utiliser et entretenir les outils et le matériel	
8053	Utiliser et entretenir du matériel d'essai et des appareils de mesure.	
8054	Dispositifs d'instrumentation et systèmes de commande automatisés	
8055	Installer, dépanner, réparer et entretenir des réseaux de câblage	
8056	Installer, entretenir et dépanner des systèmes de distribution électrique.	
8057	Installer, dépanner et entretenir des systèmes d'éclairage	
8058	Installer, entretenir et dépanner du matériel rotatif et les systèmes de commande connexes.	
8059	Installer, entretenir et dépanner des moteurs et les systèmes de commande connexes.	
8060	Installer, entretenir et dépanner des systèmes d'alimentation et le matériel connexe.	
8061	Installer, entretenir et dépanner des systèmes de communication et de signalisation.	
8062	Communiquer au travail	

Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____

Date _____

Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario
 Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :
ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	Centre commercial Bayside, 150, rue Christina Nord, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin Commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

**Profil de l'analyse des compétences : Électricien industriel
(442A) (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)**

Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)

8050.0
**Se protéger et
protéger les
autres**

8050.01
Appliquer les lois,
les règlements, les
codes et les
directives
applicables. Petite
boîte

8050.02
Reconnaître les
dangers ainsi que
les conditions, le
matériel et les
produits dangereux

8050.03
Maîtriser les
dangers ainsi que
les conditions, le
matériel et les
produits dangereux

8050.04
Suivre les
méthodes de
sécurité en
travaillant avec
substances
désignées

8050.05
Reconnaître les
dangers
électriques

8050.06
Maîtriser les
dangers
électriques

8050.07
Utiliser des
extincteurs et du
matériel d'incendie

8050.08
Exécuter des
tâches d'entretien
ménager

8050.09
Respecter les
méthodes de
premiers soins et
de RCP en cas de
situation d'urgence

8050.10
Respecter les
méthodes de
signalement
d'incidents de
nature électrique

8050.11
Utiliser et
entretenir des
vêtements et du
matériel de
protection
individuelle

8050.12
Utiliser et
entretenir du
matériel de
protection
individuelle
protégeant des
arcs électriques et
des coups d'arcs

8050.13
Mettre en pratique
des méthodes de
verrouillage,
d'étiquetage et
d'essai

8050.14
Déterminer si le
système est sous
tension ou hors
tension

8050.15
Mettre hors tension
des systèmes sous
tension

8050.16
Suivre le
programme et les
méthodes
concernant la
sécurité des
installations
électriques au
moment d'effectuer
des travaux sous
tension

**Profil de l'analyse des compétences : Électricien industriel
(442A) (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)**

**8051.0
Créer, modifier et interpréter des schémas, des dessins et des devis**

8051.01
Créer des esquisses, y compris des schémas, des vues en élévation, des dessins isométriques, des diagrammes d'interférence, des schémas de câblage et des schémas de montage

8051.02
Modifier des dessins, y compris des relevés, des schémas, des vues en élévation, des dessins isométriques, des diagrammes d'interférence et dessins relatifs aux circuits logiques

8051.03
Interpréter des dessins et des devis d'architecture

8051.04
Interpréter des dessins et des devis mécaniques

8051.05
Interpréter des dessins et des devis de distribution électrique

8051.06
Interpréter des dessins et des devis d'instrumentation et de communication

8051.07
Interpréter des dessins et des devis d'électricité

8051.08
Interpréter des dessins et des devis relatifs aux relais, aux semi-conducteurs et aux circuits logiques

8051.09
Dresser une liste du matériel et des matériaux

**8052.0
Utiliser et entretenir les outils et le matériel**

8052.01
Utiliser et entretenir des outils à main (non motorisés)

8052.02
Utiliser et entretenir des outils et des accessoires motorisés (électriques, hydrauliques)

8052.03
Utiliser et entretenir du matériel d'arrimage et de levage

8052.04
Utiliser des échafaudages, des appareils de levage et des plates-formes élévatrices

8052.05
Entreposer des échafaudages, des appareils de levage et des plates-formes élévatrices

8052.06
Utiliser des méthodes de coupage et de soudage aux gaz liées au métier

8052.07
Cerner les besoins en matériel et en matériaux électriques

8052.08
Utiliser des outils de pliage et de filetage de conduits

8052.09
Utiliser et entretenir les outils à charge explosive

8052.10
Utiliser des outils de soudage par aluminothermie

**Profil de l'analyse des compétences : Électricien industriel
(442A) (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)**

**8053.0
Utiliser et
entretenir du
matériel d'essai
et des appareils
de mesure**

8053.01
Utiliser et
entretenir des
multimètres
analogiques et
numérique

8053.02
Utiliser et
entretenir des
contrôleurs
d'isolement

8053.03
Utiliser et
entretenir des
oscilloscopes

8053.04
Utiliser et
entretenir des
détecteurs
d'anomalie

8053.05
Utiliser et
entretenir du
matériel d'essai
à haute tension

8053.06
Utiliser et
entretenir du
matériel d'essai
électronique

8053.07
Utiliser et
entretenir du
matériel d'essai
informatisé et du
matériel
d'enregistrement

8053.08
Utiliser et
entretenir des
enregistreurs
graphiques de la
compétence

8053.09
Utiliser et
entretenir du
matériel spécial
d'essai électrique

8053.10
Utiliser et
entretenir du
matériel spécial
d'essai

8053.11
Utiliser et
entretenir des
contrôleurs de
réseau

**8054.0
Dispositifs
d'instrumentation
et systèmes de
commande
automatisés**

8054.01
Installer des
dispositifs
d'instrumentation

8054.02
Dépanner des
dispositifs
d'instrumentation

8054.03
Entretenir des
dispositifs
d'instrumentation

8054.04
Installer des
systèmes de
commande
automatisés

8054.05
Dépanner des
systèmes de
commande
automatisés

8054.06
Entretenir des
systèmes de
commande
automatisés

**Profil de l'analyse des compétences : Électricien industriel
(442A) (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)**

**8055.0
Installer,
dépanner, réparer
et entretenir des
réseaux de
câblage**

8055.01
Installer des
gainés de
distribution

8055.02
Entretien des
gainés de
distribution

8055.03
Installer le
câblage de
circuits de
dérivation pour
les charges

8055.04
Dépanner le
câblage de
circuits de
dérivation pour
les charges

8055.05
Installer des
chemins de
câbles
d'alimentation,
de transmission
de données et de
communication

8055.06
Installer des
câbles simples
(métalliques et
non métalliques)

8055.07
Installer des
câbles
multiconducteurs
(métalliques et
non métalliques)

8055.08
Installer des
conduits et des
tubes non
métalliques

8055.09
Installer des
conduits et des
tubes
métalliques

8055.10
Installer des
systèmes
électriques de
chauffage

8055.11
Dépanner des
systèmes
électriques de
chauffage

8055.12
Réparer des
systèmes
électriques de
chauffage

8055.13
Installer le
câblage dans
des
emplacements
dangereux

8055.14
Installer des
réseaux de
distribution
aériens

8055.15
Installer des
câbles à courant
continu enfouis
sous terre

8055.16
Installer des
conduits
souterrains

8055.17
Installer des
systèmes de
protection
cathodique

8055.18
Entretien des
systèmes de
protection
cathodique

8055.19
Raccorder
l'alimentation aux
systèmes de
CVC/R

8055.20
Installer des
commandes de
CVC/R

8055.21
Entretien des
commandes et
les
raccordements
électriques des
systèmes de
CVC/R

**Profil de l'analyse des compétences : Électricien industriel
(442A) (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)**

**8056.0
Installer,
entretenir et
dépanner des
systèmes de
distribution
électrique**

8056.01
Installer des
wattmètres et
des compteurs
d'énergie

8056.02
Installer des
dispositifs de
protection et de
commande haute
tension

8056.03
Entretenir des
dispositif de
protection et de
commande
haute tension

8056.04
Installer des
dispositifs de
protection et de
commande
basse tension

8056.05
Entretenir des
dispositif de
protection et de
commande
basse tension

8056.06
Installer des
transformateurs
de distribution à
l'huile et à sec
haute tension.

8056.07
Installer des
transformateurs
de distribution à
l'huile et à sec
faible tension

8056.08
Entretenir des
transformateurs
de distribution à
l'huile et à sec
haute et faible
tension

8056.09
Installer des
tableaux de
distribution de
puissance

8056.10
Entretenir des
tableaux de
distribution de
puissance

8056.11
Installer des
dispositifs de
détection des
défauts de terre

8056.12
Entretenir des
dispositifs de
détection des
défauts de terre

8056.13
Installer des
dispositifs de
protection contre
les défauts de
terre

8056.14
Entretenir des
dispositifs de
détection des
défauts de terre

8056.15
Installer des
disjoncteurs de
fuite de terre

8056.16
Entretenir des
disjoncteurs de
fuite de terre

8056.17
Installer du
matériel de
correction du
facteur de
puissance

8056.18
Entretenir du
matériel de
correction du
facteur de
puissance

8056.19
Installer des
systèmes de
distribution à
courant continu
(c.c.)

8056.20
Entretenir des
systèmes de
distribution à
courant continu
(c.c.)

8056.21
Installer des
dispositifs de
protection contre
le courant
continu (c.c.)

8056.22
Installer des
dispositifs de
protection c.a

8056.23
Entretenir des
dispositifs de
protection
c.a./c.c.

**Profil de l'analyse des compétences : Électricien industriel
(442A) (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)**

8057.0
Installer,
dépanner et
entretenir des
systèmes
d'éclairage

8057.01
Installer un
éclairage lesté
non placé à
l'extérieur

8057.02
Dépanner et
entretenir un
éclairage lesté
non placé à
l'extérieur

8057.03
Installer un
éclairage lesté/à
pilote extérieur

8057.04
Dépanner et
entretenir un
éclairage lesté/à
pilote extérieur

8057.05
Installer des
systèmes
d'éclairage à
décharge à
haute intensité

8057.06
Dépanner et
entretenir des
systèmes
d'éclairage à
décharge à
haute intensité

8057.07
Installer des
systèmes de
gradation et de
commande
d'éclairage et
leurs
composants

8057.08
Dépanner et
entretenir des
systèmes de
gradation et de
commande
d'éclairage

8057.09
Installer des
systèmes
d'éclairage de
sortie et de
secours
alimentés par
appareil
autonome
d'éclairage et
alimentation
électrique
d'urgence

8057.10
Dépanner et
entretenir des
systèmes
d'éclairage de
sortie et de
secours
alimentés par
appareil
autonome
d'éclairage et
alimentation
électrique
d'urgence

8057.11
Signaler les
niveaux
d'éclairage

**Profil de l'analyse des compétences : Électricien industriel
(442A) (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)**

8058.0
Installer,
entretenir et
dépanner du
matériel rotatif et
les systèmes de
commande
connexes

8058.01
Entretien des
balais, des
bagues
collectrices et
des
commutateurs

8058.02
Dépanner des
balais, des
bagues
collectrices et
des
commutateurs

8058.03
Installer des
moteurs à
courant continu
et des
alternateurs

8058.04
Entretien des
moteurs à
courant continu
et des
alternateurs

8058.05
Dépanner des
moteurs à
courant continu
et des
alternateurs

8058.06
Installer des
moteurs à
courant alternatif
et des
alternateurs

8058.07
Entretien des
moteurs à
courant alternatif
et des
alternateurs

8058.08
Dépanner des
moteurs à
courant alternatif
et des
alternateurs

8058.09
Installer du
matériel
mécanique et
électrique et du
matériel
auxiliaire de
protection

8058.10
Entretien du
matériel
mécanique et
électrique et du
matériel
auxiliaire de
protection

8058.11
Dépanner du
matériel
mécanique et
électrique et du
matériel
auxiliaire de
protection

8058.12
Entretien des
systèmes de
lubrification et
leurs
composants

8058.13
Dépanner des
systèmes de
lubrification et
leurs
composants

8058.14
Entretien des
systèmes de
freinage et
d'embrayage et
leurs
composants

8058.15
Dépanner des
systèmes de
freinage et
d'embrayage et
leurs
composants

8058.16
Mettre en
marche et arrêter
du matériel rotatif

8058.17
Installer des
relais et des
dispositifs et des
commandes à
semi-
conducteurs

8058.18
Entretien des
relais et des
dispositifs et des
commandes à
semi-
conducteurs

8058.19
Dépanner des
relais et des
dispositifs et des
commandes à
semi-
conducteurs

8058.20
Installer des
dispositifs de
protection

8058.21
Entretien des
dispositifs de
protection

8058.22
Dépanner des
dispositifs de
protection

8058.23
Installer des
panneaux de
contrôle et les
dispositifs de
commande
connexes

8058.24
Dépanner des
relais et des
dispositifs et des
commandes à
semi-
conducteurs

8058.25
Installer des
dispositifs
extérieurs de
commande
mécanique

**Profil de l'analyse des compétences : Électricien industriel
(442A) (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)**

**8059.0
Installer,
entretenir et
dépanner des
moteurs et les
systèmes de
commande
connexes**

8058.26
Entretien des
dispositifs
extérieurs de
commande
mécanique ou de
télécommande

8058.27
Dépanner des
dispositifs
extérieurs de
commande
mécanique ou de
télécommande

8059.01
Installer des
dispositifs
d'entraînement
c.c. à tension
constante

8059.02
Entretien et
dépanner des
dispositifs
d'entraînement
c.c. à tension
constante

8059.03
Installer des
entraînements
c.c. à vitesse
variable

8059.04
Entretien et
dépanner des
entraînements
c.c. à vitesse
variable

8059.05
Installer des
dispositifs
d'entraînement
a.c. à tension
constante

8059.06
Entretien et
dépanner des
dispositifs
d'entraînement
c.a. à tension
constante

8059.07
Installer des
entraînements
a.c. à vitesse
variable

8059.08
Entretien et
dépanner des
entraînements
a.c. à vitesse
variable

8059.09
Installer des
automates
programmables

8059.10
Entretien et
dépanner des
automates
programmables

8059.11
Installer des
systèmes
auxiliaires et les
composants
connexes

8059.12
Entretien et
dépanner des
systèmes
auxiliaires et des
composants
connexes

8059.13
Installer des
systèmes de
commande
numérique par
ordinateur

8059.14
Entretien et
dépanner des
systèmes de
commande
numérique par
ordinateur

8059.15
Installer des
systèmes
robotiques

8059.16
Entretien et
dépanner des
systèmes
robotiques

**Profil de l'analyse des compétences : Électricien industriel
(442A) (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)**

8060.0 Installer, entretenir et dépanner des systèmes d'alimentation et le matériel connexe	8060.01 Installer des systèmes d'alimentation sans coupure (UPS) afin de fournir de l'alimentation de secours	8060.02 Entretenir des systèmes d'alimentation sans coupure (UPS) afin de fournir de l'alimentation de secours	8060.03 Installer des systèmes d'alimentation de secours à batterie afin de fournir du courant auxiliaire pendant les pannes de courant	8060.04 Entretenir et dépanner des systèmes d'alimentation de secours à batterie afin de fournir du courant auxiliaire pendant les pannes de courant	8060.05 Installer des génératrices de secours
	8060.06 Entretenir des génératrices de secours	8060.07 Installer des systèmes de stockage et de renouvellement d'énergie	8060.08 Entretenir des systèmes de stockage et de renouvellement d'énergie		
8061.0 Installer, entretenir et dépanner des systèmes de communication et de signalisation	8061.01 Installer du matériel et des câbles à fibres optiques	8061.02 Entretenir du matériel et des câbles à fibres optiques	8061.03 Dépanner du matériel et des câbles à fibres optiques.	8061.04 Installer du matériel et des câbles de transmission de données et de communication	8061.05 Entretenir du matériel et des câbles de transmission de données et de communication
	8061.06 Dépanner du matériel et des câbles de transmission de données et de communication	8061.07 Installer des systèmes d'alarme incendie	8061.08 Entretenir des systèmes d'alarme incendie	8061.09 Dépanner des systèmes d'alarme incendie	8061.10 Installer des systèmes de communication à faible tension
	8061.11 Entretenir des systèmes de communication à faible tension	8061.12 Dépanner des systèmes de communication à faible tension	8061.13 Installer des systèmes d'automatisation	8061.14 Entretenir des systèmes d'automatisation	8061.15 Dépanner des systèmes d'automatisation

8062.0
Communiquer au travail

8062.01
Rédiger des documents liés à la tâche

8062.02
Communiquer des directives (verbales, écrites et autres) aux autres

8062.03
Démontrer des aptitudes interpersonnelles

8062.04
Projeter une image professionnelle

8062.05
Utiliser des dispositifs de communication et des ordinateurs

**Profil de l'analyse des compétences : Électricien industriel
(442A) (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)**

Remarques

Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen :** Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le **guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge :**
sceau-rouge.ca



Métiers spécialisés Ontario



Électricien Industriel/Électricienne Industrielle